

infos

Froeningen

Août 2015

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL N° 83



AU SOMMAIRE

- P. 2 Le mot du maire
- P. 3 Vie communale
- P. 12 Rénovation de l'église
- P. 13 Paroisse
- P. 14 Ecole
- P. 15 Pompiers
- P. 16 Associations
- P. 20 Etat civil
- P. 24 Dictionnaire des peintres
- P. 25 Chronique historique
- P. 26 Le foyer Sainte-Barbe
- P. 30 Météo
- P. 31 Rétrospective
- P. 32 Agenda
- P. 34 Bon à savoir

Le mot du maire

Chers concitoyens de Froeningen,

À la parution de ce bulletin d'information, certains d'entre vous seront déjà de retour de vacances. J'espère que vous vous êtes bien reposés et que vous avez passé d'agréables moments avec votre famille et vos amis. Pour les autres, vous êtes partis, où vous allez partir, à votre tour. Permettez-moi de vous souhaiter aussi d'agréables journées. Et surtout, soyez bien prudents à la plage, à la montagne et sur la route. Je vous invite également à faire bien attention aux réglementations des lieux de vos vacances.

Dans notre bulletin, vous trouverez, comme d'habitude, tous les détails de nos projets et réalisations, ainsi que l'activité de nos associations, les grands anniversaires de nos aînés et tous les renseignements utiles concernant notre commune et notre communauté de communes.

Je voudrais juste vous éclairer sur quelques points touchant à l'intercommunalité. Vous n'ignorez pas que nos représentants à l'Assemblée nationale ont débattu récemment de la réforme des communautés de communes. La comcom d'Illfurth s'oriente vers un regroupement avec celle d'Altkirch, et une étude de faisabilité est en cours. Nous avons déjà eu plusieurs réunions avec les représentants des deux collectivités. Nos services à la personne, nos compétences, notre fiscalité, notre taille sont à peu près équivalents. Il reste à harmoniser les plus et les moins. Ce sera sûrement une rude tâche.

Quelques mots, aussi, sur l'avancement des travaux de notre piscine : le bâtiment, le béton, l'armature et la toiture sont en voie d'achèvement, et en août/septembre, les travaux d'intérieur, carrelage, peinture, chape, électricité, sanitaires et douches, commenceront. Actuellement, le projet accuse un retard de deux semaines, dû à une semaine de froid intense et à une semaine de fortes précipitations et de rafales de vent. Nous sommes optimistes pour l'ouverture début juin 2016. Avec cet investissement, la comcom répondra, je l'espère, à l'attente de beaucoup d'entre vous. N'oublions pas que ce centre aquatique développera plusieurs activités liées à des pratiques sportives, de détente et de relaxation, et, bien entendu, à l'apprentissage de la natation pour nos enfants, et même pour nos aînés. Dans ses murs, vous trouverez aussi une zone de bien-être, afin de pouvoir évacuer le stress de la semaine. Je vous invite à l'utiliser. Consommez-la sans modération, ce ne sera que bénéfique pour vous.

Mais revenons à notre village. Comme beaucoup d'habitants, vous avez pu voir que le conseil municipal a organisé une journée de travail, afin de donner un coup de main à nos ouvriers communaux. Le long de la rue Principale, des places de parking ont été matérialisées, en respectant une largeur de trottoir de 1,40 m pour la circulation des personnes à mobilité réduite, conformément au plan de voirie pour l'accessibilité des handicapés. D'autres rues de notre village font débat au sein du conseil municipal, et spécialement la route départementale, en direction de Mulhouse, où les trottoirs sont encombrés par les voitures. Nous allons prochainement examiner la possibilité d'aménager une partie de ce tronçon en respectant les 1,40m règlementaires. La prochaine étape, toujours pour l'accessibilité, commencera d'ici septembre sur le parvis de l'église.

Vous pouvez aussi lire que le conseil municipal a décidé de commencer, cette année, la réfection de l'église. Pour ce faire, elle s'est associée à la Fondation du patrimoine, pour lancer une collecte de fonds. L'église fait partie de notre patrimoine, et nous avons le devoir de l'entretenir.

Le conseil municipal a en charge la concrétisation des obligations en matière de mise en accessibilité de notre commune. Les travaux s'étaleront sur quelques années, selon un calendrier déposé à la sous-préfecture. Des aménagements importants devront être réalisés. Ils auront un impact lourd sur les finances.

Un petit mot sur la prochaine rentrée scolaire. La commune accueillera une nouvelle directrice. Nous lui souhaitons déjà la bienvenue et la félicitons pour sa nomination.

Toute l'équipe municipale, et moi-même, restons à votre disposition. N'hésitez pas à venir vers nous.

Bel été à tous !

Votre maire
VONAU Gérard

En images

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE



11 Novembre au monument, en présence des écoliers et des pompiers : le maire Gérard Vonau convie Aimé Bauer, vice-président de l'association du monument, à déposer la gerbe avec lui.

SAINT-NICOLAS A L'ECOLE



Mannalas, schnackalas, clémentines, pain d'épice et chocolat chaud... Saint-Nicolas est venu à l'école avec la complicité de la municipalité.

NOEL DES SENIORS



Moment de convivialité à l'approche des fêtes, le Noël des seniors est l'occasion de retrouvailles bienvenues.

RECEPTION DE NOUVEL AN



L'émotion était palpable lors de la cérémonie des vœux présidée par le maire.

CARNAVAL DES ENFANTS

Personnages en carton pâte, gugga musique, déguisements bariolés et ambiance bon enfant...

Le 14 mars dernier, le carnaval des enfants, organisé par les parents d'élèves, a mis le village en fête !



Finances

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

	FONCTION- NEMENT	INVESTIS- SEMENT	TOTAL
DEPENSES	366.749,91	63.039,74	429.789,65
RECETTES	440.922,25	11.588,16	452.510,41
RESULTATS EXERCICE	+ 74.172,34	- 51.451,58	+22.720,76
REPORT DE 2013	+ 247.930,47	+329.232,44	+577.162,91
RESULTAT CUMULE	+ 322.102,81	+277.780,86	+599.883,67

Le compte administratif récapitule toutes les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées durant l'année écoulée. Le budget prévoit et autorise les dépenses et les recettes pour l'année en cours et intègre les résultats de l'exercice précédent.

BUDGET PREVISIONNEL 2015

	FONCTION- NEMENT	INVESTIS- SEMENT	TOTAL
DEPENSES	704.677	573.900	1.278.577
RECETTES	704.677	573.900	1.278.577

En bref

DETTE

En 2014, les intérêts de la dette, imputés à la section de fonctionnement, ont représentés 38.041,98 €. Le remboursement en capital, inscrit en section d'investissement, s'est élevé à 52.767,48 €.

CHARGES DIVERSES

Les charges à caractère général se sont montées à 109.299,44 €. Elles concernent notamment les contrats de prestations de service, l'entretien des voies et réseaux et des bâtiments, la fourniture en gaz, électricité, carburant et eau, les assurances, les dépenses pour les fêtes et cérémonies, les impôts, les fournitures diverses, etc.

Les charges de personnel, représentant salaires et cotisations, ont pesé pour 124.311,10 €.

Le versement communal au Fonds national de garantie des ressources a représenté 41.284 €.

Les indemnités des élus et les cotisations y afférant se sont montées à 23.994,24 €.

8.696 € ont été versés au service d'incendie, 8.125,96 € aux organismes de regroupement et 4.672 € sous forme de subventions aux associations, au conseil de fabrique et à l'école qui a bénéficié d'une participation communale de 1.440 € pour la classe verte.

SUBVENTIONS

Les associations locales et le conseil de fabrique touchent depuis plusieurs années une subvention de fonctionnement de 110 €. Une aide supplémentaire peut être accordée en cas de charges exceptionnelles.

COUPE DE BOIS ET CHASSE

En 2014, la coupe de bois a rapporté 17.004,07 € et la location de la chasse 3.000 €, affectés au paiement de la cotisation de la caisse d'accidents agricoles.

**TAXES DIRECTES LOCALES 2015 :
RECETTES FISCALES ET NON FISCALES**

	Bases effectives 2014	Taux 2014	Bases prévision. 2015	Produit fiscal 2015 à taux constants	Produit fiscal 2015 Taux +2 % (sauf CFE)
Taxe d'habi- tation	1.003.286	14,15	1.021.000	144.472	147.330 (14,43%)
Taxe foncière bâti	679.709	8,85	697.200	61.702	62.887 (9,02%)
Taxe foncière non bâti	23.316	75,10	23.500	17.649	18.001 (76,60%)
CFE	57.585	22,13	56.600	12.526	12.526 (22,13%)
Total produit fiscal attendu pour 2015				236.349	240.744 +4.384
Alloca- tions com- pen- satrices				7.603	
Taxe addit. FNB				1.561	
CVAE				6.385	
Prélève- ment FNGIR				- 41.284	

En bref

IMPOTS ET TAXES

En 2014, les impôts et taxes ont rapporté 267.431, 48 €, dont 233.339 € pour les seules taxes foncières et d'habitation. Les autres recettes fiscales concernent la taxe additionnelle aux droits de mutation, pour 18.344 €, la taxe sur l'électricité, pour 11.029,48 €, et la CVAE (Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises), pour 4.719 €.

DOTATIONS DE L'ETAT

Au cours de l'exercice passé, le montant des dotations et participations de l'Etat s'est élevé à 145.220,67 €. En 2011, le chiffre était de 165.536,97 €, en 2012, de 201.636,20 €, et en 2013, de 138.453 €.

Beaucoup d'incertitudes planent sur cette ressource.

L'EVOLUTION DES TAUX

Le conseil municipal vote chaque année le taux des taxes locales pour équilibrer le budget et assurer le financement de ses projets.

Petit rappel : jusqu'en 2008, les taux sont restés inchangés pendant plusieurs années, en 2009, ils ont été réévalués de 3%, et, en 2010, de 2%. En 2011, ils n'ont pas été modifiés et, en 2012, ils ont été baissés de 4%, en raison d'un transfert de charges vers la CCSI, qui s'est soldé par une opération blanche pour le contribuable. Inchangés en 2013, ils ont à nouveau été augmentés de 2% en 2014 et en 2015.

**SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES**

Pêcheurs : Depuis qu'elle a instauré l'opération « pêche pour tous », le Vendredi saint, la société de pêche demande chaque année une subvention. Le conseil municipal lui a de nouveau accordé une aide de 150 €, bien que les tracts annonçant la manifestation n'aient, une nouvelle fois, pas été distribués.

Ecole : La commune a subventionné la récente classe verte de l'école à l'Ecomusée à hauteur de 25 € par enfant.

JOURNEE DE TRAVAIL



Annulée pour cause de mauvais temps en novembre dernier, la journée de travail des élus a bénéficié d'un soleil généreux, samedi, 27 juin.

Conseillés par les agents techniques, Martial Ceaux et Gilles Richard, les membres du conseil municipal, quelques conjoints et l'ami Christophe Bleu ont fait preuve d'une belle ardeur. Pendant toute une journée, ils ont nettoyé, débroussaillé et effectué des travaux en tout genre : pose de gaines électriques, marquages au sol, etc.

Une répétition générale pour une future journée citoyenne ?



SONIA WERTH, NOUVELLE 3^e ADJOINTE



Par 7 voix contre 6 à Jean-Marc Ebmeyer, et une abstention, Sonia Werth a été élue adjointe, le 9 décembre 2014, en remplacement de Raymond Richard, décédé au cours de l'été.

Franck Romann ayant avancé automatiquement, dans l'ordre du tableau, au rang de deuxième adjoint, c'est le poste du troisième adjoint qui lui a été confié.

Nouvellement entrée au conseil, elle a en charge la forêt, l'environnement, les fêtes et cérémonies, la culture et les relations intergénérationnelles.

Installée à Froeningen depuis 2011, avec son mari et sa fille, Sonia Werth a de qui tenir, puisqu'un de ses arrière-grands-pères, Emile Schwimmer, a occupé les fonctions de maire pendant la Première Guerre mondiale.

La nouvelle adjointe a 35 ans. Elle est infirmière de son état.

NOUVEAUX DELEGUES

Suite au décès de Raymond Richard, Franck Romann et Georges Heim ont été élus délégués auprès du SIGFRA, le premier comme titulaire, le second comme suppléant. Sonia Werth représentera la commune à l'association des maires et au groupement cynégétique.

DEMISSION

Elu au conseil municipal en mars 2014, Christophe Bleu a démissionné de ses fonctions le 4 février 2015, « pour raisons personnelles ».

Quartier

RUE DE LA SYNAGOGUE



Une quinzaine de personnes ont pris part, le 4 novembre dernier, à la réunion de quartier organisée pour les habitants et les utilisateurs de la rue de la Synagogue et de la rue des Pâtures.

Le maire Gérard Vonau et son adjoint technique Franck Romann ont eu fort à faire pour défendre le projet de double lotissement dans le secteur.

Carte en main, ils ont expliqué que les dégagements futurs vers le lotissement des Trois Moulins et la ferme Meyer seront inscrits au PLUI, dans le cadre de la révision du document d'urbanisme prévue en 2017, précisant toutefois : *« Mais même si les projets de route sont entamés, ce ne sera fait, ni aujourd'hui, ni demain. Il faudra être patients »*.

Trafic, vitesse excessive et manque de sécurité... Les riverains ont, de leur côté, exposé les nuisances subies, liées au chantier en cours, et fait part de leurs inquiétudes quant au flux de véhicules à venir, en pointant du doigt l'accès unique et l'étroitesse de la route : *« Comment peut-on prévoir un lotissement, alors que les routes ne sont pas faites ? »*

Le maire a eu beau proposer la mise en place de ralentisseurs - *« La route existe, je ne peux pas l'élargir, je peux juste réduire la vitesse... »* -, les habitants du secteur ne veulent pas de dos d'âne devant chez eux, estimant que *« ce serait une catastrophe »*.

Après un long échange d'arguments, les parties se sont séparées sur un constat d'échec. Les riverains : *« Il faut compter trois voitures au minimum par maison. Les enfants se rendant à l'école ne seront pas en sécurité. Abandonnez ce projet ! Nous ne voulons pas de deuxième lotissement, dans le prolongement de la rue de la Synagogue, après celui de la rue des Pâtures. Nous nous y opposerons. Il n'y a pas d'autre solution au problème... »* Le maire : *« Après la mise en place des panneaux de lotir, vous disposerez d'un mois pour contester... »*

Urbanisme

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

- * SOVIA à SCI MS, représentée par M. Maurice SCHIAVONE, lotissement Grossaecker, lot 8
- * M. et M^{me} HOCHEDÉZ à M. JUNG et M^{me} WINLING : maison d'habitation, 3a, rue du Moersbach
- * SODICO à M. et M^{me} Patrice BAYLE : terrain « Auf dem Berg »
- * M. et M^{me} LANGLOIS à M. François MANZO : maison d'habitation, 13, rue de l'Eglise

PERMIS DE DEMOLIR

- * SCI DIDEN : démolition de la maison, 4, rue de la Synagogue

PERMIS DE CONSTRUIRE

- * M. Maxence BURGART et M^{lle} Céline JEHL : maison individuelle, lotissement Grossaecker, lot 17
- * SCI SCHIAVONE : maison individuelle, lotissement Grossaecker, lot 8
- * M. RINNERT et M^{me} KLINK : maison individuelle, lotissement Grossaecker, lot 17
- * SCI DIDEN : création d'un garage, 4, rue de la Synagogue
- * M. David DORE : création d'un garage, 109, rue Principale
- * M. ABBEG et M^{me} SCHLICHT : maison individuelle, lotissement Grossaecker, lot 3

DECLARATION DE TRAVAUX

- * M. et M^{me} Frédéric FREYDIGER : réfection de la toiture et mise en place d'une fenêtre de toit, 59, rue Principale
- * M. et M^{me} Charles RASAMIMANANA : travaux d'isolation extérieure, 103b, rue Principale
- * M. Joseph FREY : réfection de toiture, 3, rue Principale
- * M. Patrick SAID : réfection de muret, 39, rue Principale
- * M. Jacques ALLENBACH : fermeture de terrasse, 23, rue des Champs

MAITRISER LES PLANTATIONS



Qui ne s'est pas laissé, un jour, déborder par la croissance d'un arbre ou d'une haie ? Si tel est le cas, il y a urgence de se mettre en règle avec les prescriptions en matière de plantation.

C'est en effet la loi qui régleme les distances de plantation à respecter. Mais attention, les règles varient selon que l'on jouxte une propriété privée, une voie communale ou un chemin rural...

Entre propriété privées

En l'absence de dispositions particulières, c'est le Code civil qui s'applique (articles 671 et 672) :

- Il faut respecter une distance minimale de 0,50m de la limite séparatrice pour les plantations ne dépassant pas 2 mètres.
- Pour les arbres destinés à dépasser 2 mètres, il faut respecter une distance de 2 mètres minimum.
- La distance se mesure à partir du milieu du tronc.

En cas de non respect, il convient, avant toute autre démarche, d'exposer calmement à votre voisin les troubles occasionnés par ses plantations non réglementaires. Si cette démarche reste sans suite, il faut lui adresser une lettre recommandée de mise en demeure. S'il ne réagit pas, passé un certain délai, il faut saisir un médiateur ou le Tribunal d'Instance (la présence d'un avocat n'est pas nécessaire).

Obligations d'entretien et d'égamage

Les obligations en matière d'entretien et d'égamage relèvent de l'article 673 du Code civil.

- Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice.
- Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais il a le droit d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice, même si l'égamage risque de provoquer la mort de l'arbre.
- Le voisin, victime du trouble, peut toutefois se débarrasser lui-même des racines et ronces qui empiètent chez lui.
- Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'égamage sont à la charge du locataire. L'obligation de la taille d'une haie peut être reportée à une date ultérieure pour être effectuée durant une période propice.
- Il existe un droit de planter en deçà de la distance minimale pour les plantations en espalier (qui ne doivent pas dépasser la crête du

INSTRUCTION DES PERMIS

La loi dite « ALUR » a abaissé le seuil de mise à disposition gratuite des services instructeurs de l'Etat, de 20.000 à 10.000 habitants.

Concernée par cette nouvelle disposition, entrée en vigueur le 1^{er} juillet dernier, la CCSI a créé un service, en partenariat avec la communauté de communes d'Altkirch, via une prestation de service, pour pallier les absences des agents en charge de l'instruction des dossiers.

Le financement sera assuré par une facturation à l'acte pour chaque commune concernée.

PERMIS D'AMENAGER

La société SOVIA a déposé et obtenu un permis d'aménager pour 20 parcelles « Hinter den Gaerten », rue de la Synagogue.

DECLARATION DE TRAVAUX

- * M. et M^{me} Laurent BERTA : création d'une piscine, 12b, rue du Vignoble
- * M. Raphaël DAL BELLO : réfection de la peinture, 9, rue de l'Eglise
- * M. Maximin GABRIEL : remplacement des tuiles, 35, rue Principale
- * M. Pierre LIEBE : réfection de la façade, 18, rue des Faisans
- * M. Frédéric ZIMMERMANN : mise en place d'une clôture, 27a, rue de Galfingue

PROJETS DE CONSTRUCTION

En mars dernier, la commune a chargé l'Agence d'aménagement et d'urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR) d'un état des lieux, en vue de la réalisation d'équipements publics nouveaux, dans le cadre de la mission de conseil qui découle d'un contrat renouvelé le 13 janvier 2015 pour une durée de trois ans.

REEMPLISSAGE DES PISCINES

Par 8 voix pour (D. ALLENBACH, M. DORI, F. HEIM, G. ILLAN, D. MARTINS, Ch. SCHULTZ et S. WERTH, plus une procuration), 1 voix contre (G. VONAU) et 3 abstentions (F. ROMANN, M. HARTMANN, plus une procuration), le remplissage des piscines privées par prélèvement, sans facturation, sur le réseau d'eau public est désormais prohibé.

mur), ainsi qu'en cas d'existence d'une prescription trentenaire.

En bordure d'une voie communale

En vertu de l'article R. 116 - 2 / 5 du Code de voirie routière, il n'est permis d'avoir des arbres en bordure des voies communales qu'à une distance de deux mètres pour les plantations qui dépassent deux mètres de hauteur et à la distance de 0, 50 mètre pour les autres. Arbres, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites. Les haies et arbres doivent toujours être entretenus de manière que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci. Les contrevenants sont punis de contraventions de 5^e classe.

En bordure d'un chemin rural

En bordure d'un chemin rural, c'est l'article R 161 - 22 du Code rural qui s'applique.

Les plantations d'arbres et de haies peuvent être faites sans conditions de distance, sous réserve que soient respectées les servitudes de visibilité et les obligations d'élagage prévues à l'article R. 161 - 24 (« *Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans les conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.* »)

RESPECTER LA QUIETUDE DU VOISINAGE



Il est rappelé, qu'un arrêté réglemente l'utilisation de machines et d'outillages bruyants, électriques ou à moteur thermique.

Leur utilisation est interdite le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, avant 8h, entre 12 et 14h et après 20h ; le samedi, avant 8h, entre 12 et 14h et après 19h ; le dimanche et les jours fériés, toute la journée.

Gendarmerie et brigade verte ont pouvoir de verbaliser les contrevenants.

NOUVEAU CIMETIERE : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Par respect pour les morts, il est indispensable de veiller à la décence et à la propreté du cimetière. La commune y contribue, en assurant l'entretien et le fleurissement, et en veillant à l'application du règlement.

Sur le site des deux columbariums, le dépôt de fleurs, de plaques, de bougies et de tout autre objet est interdit. Des fleurs, exclusivement naturelles, n'y sont tolérées qu'aux périodes commémoratives, et doivent être enlevées après quelques jours.

Les tombes cinéraires sont soumises aux mêmes contraintes. On peut toutefois déposer, à l'arrière de la dalle, une jardinière mise à disposition par la mairie, à l'exclusion de tout autre pot ou objet. Là aussi, seules les fleurs naturelles sont autorisées. Planter à même le sol est évidemment interdit, et les plaques sont proscrites.

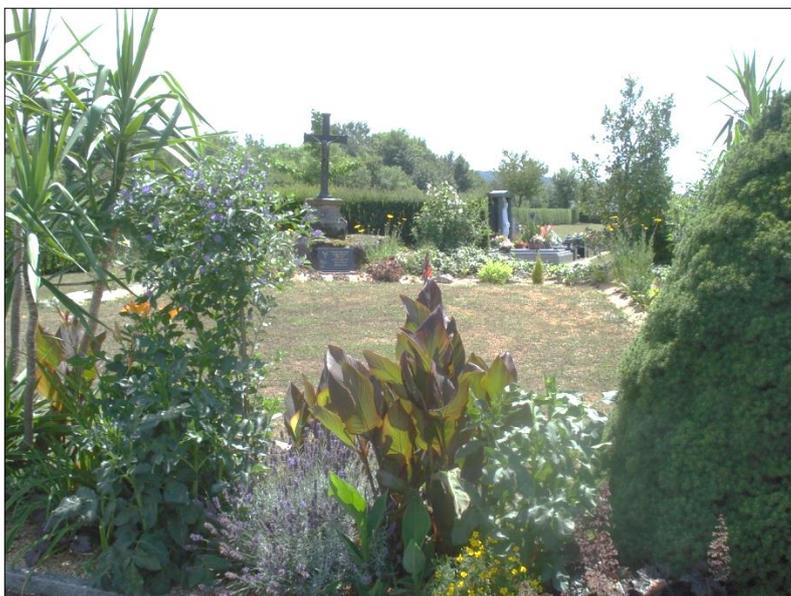
Pour éviter l'éparpillement d'objets divers, les agents communaux sont habilités à enlever tout dépôt non conforme.

Un appel est lancé aux familles pour qu'elles rendent au site qui accueille les cendres de leurs chers défunts, un aspect digne d'un lieu de mémoire.

Columbariums, espace cinéraire et jardin du souvenir constituent des aménagements publics mis à disposition par la collectivité. A ce titre, ils répondent à des exigences particulières.

Les familles, qui se sont décidées pour ces équipements, comme lieu de repos pour leurs proches, ont de facto accepté les dispositions qui y sont liées et se sont engagées à les respecter.

Celles qui souhaitent conserver le choix du monument funéraire, des décors floraux et autres attributs, sont libres d'opter pour l'inhumation traditionnelle.



Déchets

TRIER POUR EVITER LES REFUS



Les gestes de tri sont peu à peu entrés dans les mœurs, et la plupart des utilisateurs du service déchets savent à présent bien jongler avec les sacs rouge, jaune et vert. Pourtant, il suffirait d'un petit effort supplémentaire pour éviter de coûteux et embêtants refus de tri.

Les ripeurs ont été appelés à plus de vigilance, et la comcom a engagé un nouvel ambassadeur pour surveiller le contenu des sacs et signaler aux utilisateurs d'éventuelles erreurs, afin qu'ils puissent y remédier.

Les plastiques ? Uniquement flacons et bouteilles

La plupart des mauvais gestes concernent les plastiques, car tous les plastiques ne sont pas recyclables, pour l'instant. Pour éviter de se tromper, il suffit de retenir que seuls les flacons et les bouteilles plastiques, vidés de leur contenu, ont leur place dans le sac jaune.

Pas les sacs et les films plastiques, pas les suremballages, pas les blisters, les pots de yaourt et autres, pas les barquettes, les polystyrènes, pas les couverts, assiettes ou tasses en plastique, pas les jouets ou autres objets, etc. Ceux-là vont dans le sac rouge. Avec les couches, les débris de vaisselle et autres déchets non recyclables.

Ne tenez pas compte de la signalétique sur certains objets, elle ne correspond pas aux règles de tri de notre filière de recyclage.

Bien entendu, les sacs jaunes recueillent toujours, outre les flacons et les bouteilles plastiques, les papiers et cartons ainsi que les emballages métalliques : boîtes de conserve, cannettes, aérosols, etc. Mais attention, il ne faut pas imbriquer ces objets pour gagner de la place. Notez également que les cartons proposés à la collecte hors sac ne seront plus ramassés.

Autres faux amis, les mouchoirs, essuie tout et serviettes en papier vont dans le sac vert ou au compost, et pas dans le sac jaune.

Sécurité

DETECTEURS DE FUMÉE

Depuis le mois de mars, tous les logements doivent être équipés d'au moins un détecteur avertisseur de fumée, muni du marquage CE et conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604.

N'oubliez pas de notifier l'installation à votre assureur.

MONOXYDE DE CARBONE : DANGER !

Inodore, invisible et non irritant, le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui tue sans bruit. Il peut entraîner le coma, voire le décès sans prévenir, en quelques minutes.

Le monoxyde de carbone provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'installations de chauffage : chaudières et chauffe-eau, poêles et cuisinières, cheminées et inserts, appareils de chauffage d'appoint, engins à moteur thermique (voitures et appareils de bricolage), barbecues, panneaux radiants au gaz, convecteurs fonctionnant avec des combustibles...

Pour prévenir les intoxications, faites réviser vos installations avant l'hiver, assurez une bonne ventilation du logement, utilisez les appareils de manière appropriée et ne placez jamais un groupe électrogène dans un lieu fermé.

A présent obligatoires, les détecteurs sont utiles mais ne suffisent pas !

En cas de soupçon, aérez, arrêtez les appareils, évacuez les lieux et appelez le 18, le 15 ou le 112.

CANICULE

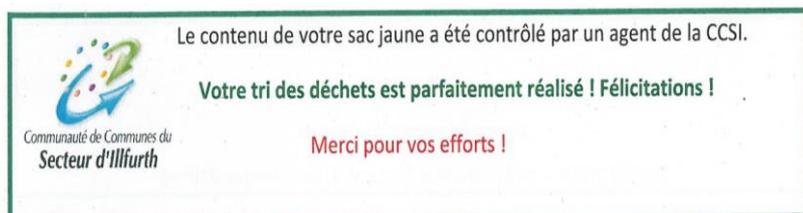
Dans le cadre du plan canicule, les personnes de plus de 65 ans, les personnes inaptes au travail de plus de 60 ans et les personnes handicapées peuvent demander leur inscription au registre tenu en mairie.

RAMONAGE OBLIGATOIRE

Les cheminées doivent être ramonées au moins deux fois par an.

A Froeningen, la Société Brumpt-Pozzan effectue une tournée tous les six mois.

Renseignements au 03.89.53.50.41.



Conservation

AU CHEVET DES ARCHIVES COMMUNALES

Les archives communales se composent de l'ensemble des documents produits ou reçus en mairie : des documents d'usage habituel, des documents à conserver pour raison administrative et les archives historiques, sans limitation de temps. La commune a obligation d'en assurer la conservation et la mise en valeur.

Comme les petites collectivités n'ont souvent ni les moyens, ni le personnel, ni les locaux pour ce faire, certaines archives, et notamment les documents de l'état civil, vieux de plus de 150 ans, sont obligatoirement déposées aux archives départementales.

Une première intervention en 1987

Jusqu'en 1987, les vieux documents, dont les armoires de la mairie dégorgeaient, étaient déposés en vrac, au grenier. Il aura fallu attendre l'aménagement d'un petit local sous les combles, et l'intervention d'une première archiviste, pour trier, classer et ranger tout ce qui s'était entassé.

Suite à la création d'un service commun de gestion des archives par la comcom d'Illfurth et huit communes membres, Froeningen vient de bénéficier à nouveau du travail d'une professionnelle, au cours de ces derniers mois.

Titulaire d'une licence d'histoire et d'un master d'archivage, Angélique Trommenschlager a d'abord établi un diagnostic. Constatant l'éparpillement des documents dans la salle de réunion de la mairie et dans le bureau de la secrétaire, elle en a ensuite fait l'inventaire. Elle a enfin trié, puis classé, les pièces à conserver, selon le plan de classement des archives communales de 1926. Les documents ont ainsi été réunis par thèmes, puis classés par série. Chaque série est désignée par une lettre de l'alphabet. La série D regroupe, par exemple, les documents relevant de l'administration générale (délibérations du conseil, assurances, relations avec la comcom, etc.) ; la série K est consacrée aux élections ; la série L aux finances (budgets, factures, etc.) et la série T à l'urbanisme (permis, déclarations de travaux, etc.). Il en existe 18 en tout, qui sont, chacune, déclinées en sous-thèmes.

Une destruction très réglementée

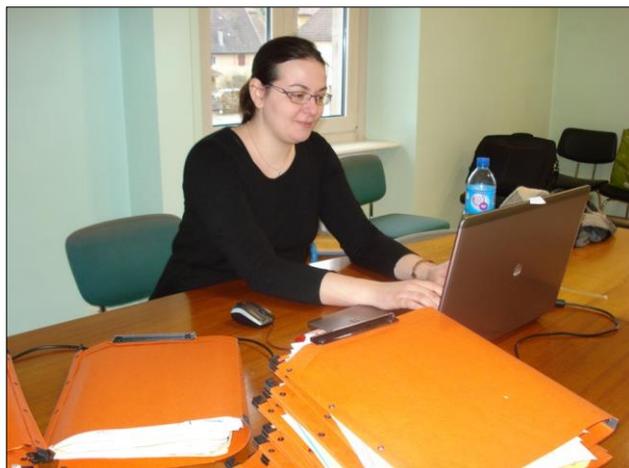
Tous les documents conservés ne sont toutefois pas archivés. Ceux qui ont dépassé leur durée d'utilité administrative sont détruits. L'archiviste établit alors un bordereau des pièces concernées, le fait signer par le maire, et le transmet aux archives départementales pour accord du directeur. La destruction en elle-même se fait sur place, par broyeuse, dans le camion d'un prestataire autorisé, en présence de l'archiviste.

Trois interventions et deux mois de travail à Froeningen n'ont pas suffi à Angélique Trommenschlager pour terminer l'archivage. En attendant, les documents nouvellement classés ont été rangés dans l'armoire murale de la salle du premier étage, puisqu'il n'existe pas de local répondant aux normes de température et d'humidité prescrites.

Un document de 1867

Malgré cela, Froeningen a fait un petit pas supplémentaire pour assurer une meilleure conservation de la mémoire communale.

A noter, que l'archive la plus ancienne date de 1867. Il s'agit du « dossier d'approbation d'une maison particulière en maison commune d'école », et cette maison, c'est la mairie.



Don ZWILLER ET BRUETSCHY



En souvenir de sa défunte épouse et de son grand-père, Laurent Koenig, un ancien habitant de Froeningen, Raymond Eberst, domicilié à Lutterbach, a offert à la commune deux tableaux : une toile signée Zwiller, représentant l'arrière de l'ancien moulin de Froeningen, et une œuvre de Bruetschy.

Un très beau geste...

Eglise

UNE RENOVATION SOUTENUE PAR LA FONDATION DU PATRIMOINE



Le 21 avril dernier, la commune a conclu, avec la Fondation du patrimoine, une convention de souscription en vue de la rénovation extérieure de l'église.

Pierre Goetz et Pierre Wick, respectivement délégué régional et départemental, ont signé, avec le maire Gérard Vonau, le document qui scelle le partenariat, en présence, notamment, du délégué technique, Jean Ley, qui avait mis le projet sur les rails, de Charlette Schlienger, nouvelle présidente du conseil de fabrique, et des représentants de l'association du monument qui avait montré la voie, en s'engageant avec la Fondation, dès 2010, pour sauver le « Kàffeeschessaladankmol ».



Grâce à la convention, chacun – particulier, entreprise ou association – peut participer au projet, au moyen d'un don abondé par la Fondation, tout en bénéficiant d'une déduction fiscale à hauteur de 66% sur l'impôt sur le revenu, de 75% sur l'ISF et de 60% sur l'impôt sur les sociétés. Les versements peuvent se faire à l'aide de la plaquette consacrée au projet « église de Froeningen » ou bien en ligne, sur le site Internet de la Fondation : www.alsace.fondation-patrimoine.org.

Les dépenses sont, à ce jour, estimées à quelque 166.700 € HT et portent sur la rénovation de la peinture, des pierres de taille, des abat-sons et de l'encadrement des vitraux, le remplacement des gouttières ainsi que la réparation de la toiture, y compris le traitement de la charpente. L'appel d'offres est en cours.

Le projet est d'ores et déjà assuré de deux soutiens conséquents, celui d'une personne privée, qui souhaite que son anonymat soit préservé, et celui du Théâtre Alsacien de Froeningen.

Créée en 1996, et reconnue d'utilité publique l'année suivante, la Fondation du patrimoine s'est fixé comme but essentiel de sauvegarder et de valoriser le patrimoine rural non protégé. Elle soutient les porteurs de projets – collectivités, associations et particuliers - qui veulent préserver des édifices, objets ou sites remarquables menacés, et s'appuie pour cela sur un réseau de 18 délégués bénévoles et de deux permanents, actifs sur le territoire alsacien. La Fondation bénéficie du soutien de l'Etat, à travers les successions vacantes, ainsi que des aides d'un cercle de mécènes.

Accessibilité

REALISATION D'UNE RAMPE



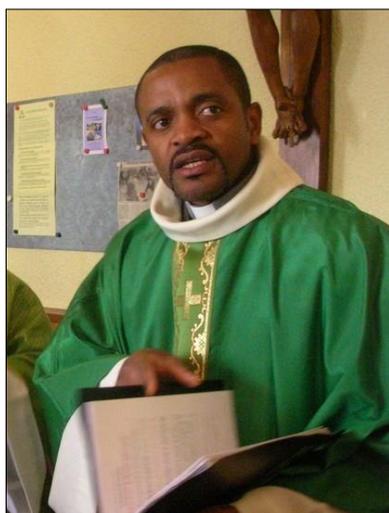
Les hasards du calendrier font que les travaux de rénovation et d'accessibilité de l'église tombent presque conjointement, mais il s'agit bien de deux projets totalement distincts.

La réalisation de la rampe d'accès et des aménagements annexes entre dans le cadre de la loi sur le handicap et devrait démarrer d'ici septembre.

Coût estimé : 39.000 € TTC

Paroisse

LE CURE ALINA ET L'ABBE SOP



A l'issue du départ pour Masevaux du curé Frédéric Flota, deux nouveaux prêtres ont été nommés à la communauté de paroisses des Portes de l'Altenberg : les abbés Régis Alina et Alexandre Sop, tous deux venus du continent africain.

Régis Alina a été installé dans ses fonctions de curé, le 19 octobre 2014, en l'église Saint-Georges de Brunstatt, par le chanoine Vincent-Marie Meyer, vicaire épiscopal, qui lui a remis sa lettre de mission.

Né en 1976, à Brazzaville, au Congo, baptisé à 15 ans, le nouveau chargé d'âmes y a fréquenté le séminaire jusqu'à sa fermeture pour cause de troubles politiques. Envoyé poursuivre sa formation en France, en 1998, il atterrit au grand séminaire de Strasbourg et suit parallèlement des études à la faculté de théologie de cette ville et à Paris. Ordonné diacre en 2003, à Wissembourg, et prêtre trois ans plus tard, à Sélestat, il se voit confier des missions sacerdotales dans diverses paroisses, avant d'être nommé curé d'Ottrott, une fonction qu'il occupera pendant 5 ans, jusqu'à son arrivée à Brunstatt.

Le curé Alina est secondé, le week-end, par un aumônier retraité, Jean Adrian, et par un prêtre-étudiant, Alexandre Sop. Originaire du Cameroun, où il a vu le jour en 1970, l'abbé Sop a poursuivi des études de mathématiques et d'informatique, puis de philosophie, et enfin de théologie. Ordonné diacre, en 2005, et prêtre, un an plus tard, il a rempli de multiples missions, comme vicaire, puis comme curé, avant d'être envoyé en France, en 2014, pour des études de spécialisation en droit canonique, qu'il poursuit à Strasbourg.

MARCHE DE NOEL

Sans prétention, mais particulièrement convivial, le marché de Noël, organisé depuis quelques années par le conseil de fabrique, a trouvé son public.



Il faut dire qu'il fait la part belle aux objets faits maison, et l'on sent que les petites mains réunies autour de Charlette Schlienger, et notamment les dames du tricot, y mettent tout leur cœur.

Conseil de fabrique

CHARLETTE SCHLIENGER, NOUVELLE PRESIDENTE



Après Jeannette Sother, qui vient d'achever ses trois mandats réglementaires, c'est à nouveau une femme qui a été élue à la tête du conseil de fabrique, en avril dernier, en la personne de Charlette Schlienger.

Entrée au conseil en 1998, avec les encouragements du curé Bernard Schlotter et du sacristain Pierre Rust, Charlette y a gagné l'estime de tous, par sa gentillesse et son dévouement. Impliquée dans le nettoyage et le fleurissement de l'église, elle est aussi à l'origine de la création du marché de Noël, il y a 5 ans : « *Je n'ai pas honte de le dire, mais le rôle du conseil de fabrique consiste essentiellement à rentrer l'argent nécessaire au bon fonctionnement matériel de l'église. Il est fini le temps où les quêtes dominicales suffisaient.* »

Factures d'eau, de gaz et d'électricité, achat d'articles du culte, participation aux frais de secrétariat et d'impression du bulletin inter-paroissial... Mine de rien, cela fait pas mal de dépenses à régler avec, comme seuls subsides, la subvention communale de 110 €, les fruits de la collecte annuelle et des quêtes, et le bénéfice de la vente de Noël. « *On fait de notre mieux* », explique la nouvelle présidente, qui est entourée du maire et du curé, membres de droit, de Christine Liller, secrétaire, d'Isabelle Rust, trésorière, et de Mylène Wetzig.

Ecole

DES DIFFICULTES, MAIS AUSSI DE TRES BONS MOMENTS



A l'école, l'année écoulée n'a pas seulement été faite de difficultés. S'il est vrai que les parents ont investi les locaux, le 21 novembre, pour protester contre les conditions d'enseignement, et qu'il a fallu faire intervenir l'équipe mobile de sécurité, pour procéder à quelques recadrages, les enfants ont aussi connu des moments plus heureux.

Citons, notamment, la mise à disposition d'ordinateurs portables tout neufs, le passage du saint Nicolas, le premier prix remporté au concours du salon de peinture d'Illfurth et la remise d'un chèque de 1000 € par la CMDP, la classe transplantée à l'Ecomusée, en juin, la réfection de la fresque du préau, et la kermesse de l'école, préparée sous la houlette de Nathalie Filhos, même si quelques larmes ont coulé...



Départs

AU REVOIR, MAITRESSES !

Grand moment d'émotion : Marion Uricher, enseignante à Froeningen depuis 2003, directrice depuis 2004, et Laura Pfeifer, professeur des écoles au village pendant un an, ont fait leurs adieux, lors de la fête de fin d'année scolaire, pour partir vers d'autres cieux.



Pompiers

UN NOUVEAU CHEF DE CORPS



Dimanche, 6 septembre prochain, le sergent Salem Idiri sera officiellement investi dans sa fonction de nouveau chef du corps de première intervention de Froeningen.

C'est après mûre réflexion, qu'il a accepté cette mission difficile, mais ô combien exaltante.

Coup de projecteur sur le parcours exemplaire d'un homme que rien ne prédestinait à devenir

pompier...

Pour Salem, tout a commencé le 26 décembre 1999, jour de la tempête du siècle : *« Mon voisin et chef de corps, Christophe Giegel, m'a posé un casque sur la tête. C'est ainsi, que tout est parti. J'ai remis des tuiles en place et attrapé le virus. Personne, dans ma famille, n'était soldat du feu. Je ne savais pas en quoi cela consistait, et j'ignorais même que l'on pouvait prendre l'initiative d'entrer dans un corps. Christophe m'a montré et m'a expliqué, je lui dois beaucoup. »*

Cette circonstance ne suffit pourtant pas, à elle seule, à expliquer pourquoi Salem Idiri s'est engagé peu de temps après. *« C'est dans ma nature d'aider les gens »,* explique-t-il... Voilà qui est dit, et voilà ce qui l'a finalement convaincu d'accepter la responsabilité du corps, orphelin de chef depuis juillet de l'année dernière : *« Je ne pouvais pas me résigner à le laisser tomber, par respect pour les anciens qui l'on créé, et qui y ont investi tant d'énergie et de conviction. Leur engagement et leurs paroles d'encouragement m'ont persuadé. Et puis, avec mon adjoint, le sergent Lionel Doenlen, je suis très bien secondé. »*

Rendre service

Si c'est *« pour rendre service »*, qu'à 48 ans, le sergent Idiri a décidé de se former aux missions de chef de corps, il n'ignore pourtant rien des difficultés de la tâche qui l'attend : *« Avec l'arrivée d'Elona Allenbach, qui, à 16 ans, a terminé son cursus de JSP (jeune sapeur-pompier), nous sommes dix. Mais nous avons absolument besoin de nous renforcer. »* Salem Idiri compte bien insuffler une nouvelle dynamique et attirer l'un ou l'autre nouveau pompier : *« Nous avons le matériel dont nous avons besoin. L'état d'esprit au sein du groupe est bon. Nous bénéficions des liens tissés avec les collègues de Zillisheim et de Hochstatt, avec qui nous partageons des manœuvres et des formations. Et nous pouvons compter sur le soutien de l'amicale et de la municipalité. C'est vrai, qu'être pompier, aujourd'hui, demande un réel investissement, mais la satisfaction ressentie, lorsque l'on peut aider des gens dans la difficulté, dédommage au centuple. Il existe certainement des hommes et des femmes motivés. Je leur lance un appel ! »*

La cérémonie de prise de fonction du nouveau chef de corps des sapeurs-pompiers de Froeningen aura lieu dimanche, 6 septembre, à 10h30, devant la mairie. Mise en place à 10h.

Amicale

VIN NOUVEAU ET LARD

L'amicale des sapeurs-pompiers organise chaque année trois rendez-vous gastronomiques : la soirée vin nouveau, en octobre, le traditionnel banquet de la Sainte-Barbe, réservé à ses membres, début décembre, et la soirée flambée, pour saluer l'arrivée de l'été.



Georges Heim, président de l'amicale, dans un rôle inhabituel...

BANQUET DE LA S^{te}-BARBE



Quel bonheur de pouvoir fêter la patronne des pompiers en compagnie du doyen, Louis Goepfert !

SOIREE FLAMBEE



Il a fait chaud, très chaud, le 4 juillet dernier, et pas seulement près du four ! Les « Flàmaküacha » étaient dans leur élément...

L'AVERSE N'A PAS DOUCHE LA FETE



Lors du dernier « Lawerknepflafascht », fin avril, la question n'était pas tant de savoir s'il allait pleuvoir, mais plutôt quand saint Pierre allait ouvrir les vannes célestes... Et ça s'est produit au plus mauvais moment, comme souvent. Peu importe, cela n'a pas suffi à doucher la fête.



inévitable petits couacs inhérents à ce genre de manifestation.

Pas étonnant que l'ambiance ait été totalement au diapason des prestations musicales et folkloriques qui ont rythmé la journée : colorée et enjouée !

A n'en pas douter, la fête des rues de Froeningen a devant elle des lendemains qui chantent ! Gérard Bay, qui vient de passer la main après 22 ans de bons et loyaux services, ne peut que s'en réjouir...



PASSAGE DE TEMOIN



Porté à la tête de l'Union Sainte-Barbe en 1993, Gérard Bay a souhaité prendre du recul.

Le nouveau comité, élu lors de l'assemblée générale du 3 mars dernier, a désigné Jean-Marc Ebmeyer pour le remplacer.



Le nouveau bureau : le président Jean-Marc Ebmeyer, à gauche, la secrétaire Fanny Heim, au centre, et le vice-président Michel Hartmann, à droite. Manque le trésorier Franck Romann. Thomas Giegel, Salem Idiri, Bertrand Schleicher, Charlette Schlienger et Sonia Werth complètent le comité.

« Kàffeeschessaladankmol »

LA RESTAURATION EN PHASE D'ACHEVEMENT

La restauration du monument est entrée dans sa phase finale et devrait, a priori, être achevée pour la fin de l'année.

Mais d'ici-là, il y aura encore bien du pain sur la planche. Après la peinture de la grotte et des absides de l'ouvrage central, actuellement en cours, il faudra encore reprendre les gravures sur les stèles de marbre, restaurer le calvaire et les colonnettes en béton, terminer les frises en pépites de verre, poser les mâts, mettre en place les nouvelles bordures, réinstaller les présentoirs rénovés et les statues repeintes, achever les travaux de terrassement et crépir le mur, côté cimetière.

L'association aura alors investi quelque 63.500 €, sans compter les travaux paysagers, le remplacement du mât existant sur le bloc de la République et la réfection des marches de la grotte.

Rappelons qu'il est toujours possible de soutenir cette opération de préservation du patrimoine froeningois. Les dons peuvent être adressés à la Fondation du patrimoine, 9, place Kléber, 67000 Strasbourg, avec la mention « monument Froeningen », en ligne ou par la poste, ou bien être transmis directement à l'association, 9, rue du Moersbach, Froeningen. Des reçus fiscaux seront établis.

Concert le 8 novembre prochain

Si elle fait appel à la générosité publique, l'association du monument n'en continue pas moins d'organiser des manifestations pour financer son ambitieux projet.

En octobre dernier, a eu lieu un concert offert par la musique municipale de Hochstatt (notre photo) et, début février, le traditionnel « baeckeofa ». Le 8 novembre prochain, ce sera au tour de la musique de Wittersdorf de se produire gracieusement, pour soutenir la restauration du Kàffeeschessaladankmol, grâce, aussi, à la tombola organisée parallèlement à ce rendez-vous musical.

Pour l'association du monument, l'année se terminera donc comme elle a commencé, par un nouveau témoignage de solidarité associative.

En mars, le Théâtre Alsacien de Froeningen a en effet remis à l'AMF un don de 1000 €, s'inscrivant ainsi dans la lignée des généreux soutiens qui se sont manifestés depuis le début de la restauration, en 2010.



MERCI ET ADIEU MONSIEUR KASTNER



L'artiste-peintre Albert Kastner s'est éteint le 12 octobre 2014, à Mulhouse. L'association du monument a perdu un fidèle mécène et un ami.

Depuis le lancement du chantier de sauvetage du monument en ruines, en 1984, il a soutenu le travail de mémoire de l'AMF, et cela au-delà de son dernier souffle.

Doté d'une sensibilité hors du commun, il avait décelé le supplément d'âme de notre Dankmol. Lui, qui a su sublimer avec talent les paysages d'ici, a offert à l'association plus d'une trentaine de toiles, pour doter les tombolas accompagnant les concerts annuels.



Cercle de loisirs

JEUX DE SOCIÉTÉ ET TRICOT



A l'origine, le cercle de loisirs c'était foot et pétanque, mais depuis quelque temps, c'est tricot et jeux de société.

Lancée et animée par Charlette Schlienger, la section « tricot » a trouvé son rythme de croisière. Les accros se retrouvent, depuis déjà sept ans, le lundi soir, de 20 à 22h, et le mercredi après-midi, de 14 à 17h, au foyer Sainte-Barbe, pour s'adonner à leur passion, apportant la preuve que l'on peut tricoter sérieusement dans une ambiance de franche rigolade. Et pour démontrer à leurs conjoints qu'elles s'y connaissent en lignes en tout genre, c'est à l'étang de pêche que ces dames ont convié leurs maris pour le désormais traditionnel barbecue estival.

Créée en début d'année, l'activité « jeux de société » a, elle aussi, trouvé son public, et cela en un rien de temps. Geneviève Sartory (tél. 06.78.51.07.27), qui en est à l'origine, a réellement l'enthousiasme communicatif, et il suffit de l'écouter parler, pour se laisser tenter.

Jeux d'observation, de mémoire, d'imagination, de patience, de rapidité ou de maîtrise de soi, ils ont pour nom scrabble, wazabi, uno, triomino, rummikube, six qui prend, lobo 77, dixit ou mille bornes... La liste est longue et sans fin, d'autant que chaque participant se fait un plaisir de faire découvrir des nouveautés ou des jeux un peu oubliés. Sans parler, bien sûr, des classiques, tarot et belote, pour peu que l'on ramène ses compagnons de jeu...

Les séances ont lieu une fois par mois, le dimanche, à 14h, au foyer. Mais dès janvier, elles seront programmées le vendredi soir. Attention, la rencontre du 13 septembre prochain est annulée, mais celles du 15 novembre et du 13 décembre se dérouleront comme prévu. Alors, envie d'un moment de plaisir partagé ?



Nouveauté

L'ASSOCIATION ECEM

Fruit de l'expérience et de la réflexion de la kinésologue Rolande Schwalm, l'association ECEM – équilibre corporel, émotionnel et mental – a vu le jour en septembre, 91, rue Principale, à Froeningen. Elle met au service des personnes intéressées les techniques corporelles du yoga, du Lu Jong, de la méditation et du rire et leur propose des cercles de parole.

Afin de permettre même aux plus modestes d'avoir accès à ces outils, un système de donateur a été instauré.

Renseignements supplémentaires :

☎ 06.86.16.23.51 ou 06.43.83.95.29,
association.ecem@gmail.com et site
Internet : www.aecem.fr.

Pêcheurs

INVENTAIRE DES POISSONS



L'automne dernier, l'association de pêche des Berges de l'Ill Froeningen-Zillisheim a procédé à un inventaire des poissons, en collaboration avec la fédération départementale.

Etourdi par une impulsion électrique, le poisson remonte à la surface où il est recueilli avec une épuisette. Une fois relevées les données biométriques (poids et taille), et après prélèvement d'une écaille, pour déterminer, en laboratoire, l'âge et l'espèce, il est remis à l'eau sans dommages.

L'inventaire a pour but de permettre la mise en œuvre d'un plan de gestion adapté, dans le cadre de l'application du plan départemental pour la protection du milieu aquatique.



Théâtre alsacien de Froeningen

HURRA, UNE TROUPE AU GRAND COEUR !



Depuis qu'il a repris le flambeau du théâtre alsacien à Froeningen, le TAF aligne les succès. Une belle satisfaction, pour la troupe du président André Knoblauch, qui fait l'effort de présenter chaque année une pièce originale.

Servis à la carte par leur auteur maison, les douze acteurs



ont fait souffler un vent de folie sur la scène du foyer Sainte-Barbe, à la grande joie d'un public conquis.

« Hurra, s'werd geerbt ! » a certes repris un thème mille fois traité, mais pas comme cela. Personne n'avait, jusqu'ici, eu l'idée de procéder à un casting pour choisir l'heureux gagnant d'un legs de quelque 34 millions d'euros...



Antoine Stampfler, le vice-président du groupement du Théâtre du Rhin, n'a pas tari d'éloges : « J'ai vu une quarantaine de pièces, cette saison, et je peux affirmer que ce que propose le TAF fait partie de ce qu'il y a de mieux ! » Salué par les vivats de la salle, cet hommage est allé droit au cœur des acteurs tout juste sortis de scène.



Force est de reconnaître, qu'en un rien de temps, la troupe froeningoise a trouvé son style et qu'elle imprime déjà sa patte à la création dialectale. Sans prétention, avec comme unique but de s'amuser et de donner du plaisir aux amateurs de théâtre alsacien.



Générosité

1000 € POUR LE MONUMENT



...ET 1000 € POUR L'EGLISE



Depuis sa création, en 2012, le TAF a distribué pas moins de 6.000 €, pour soutenir des opérations de préservation du patrimoine local et des associations engagées dans des activités de bienfaisance, comme celle des bénévoles de l'EHPAD Œuvre Schyrr de Hochstatt.

En mars dernier, 1000 € ont été offerts à l'association du monument, représentée par son vice-président Aimé Bauer, pour la restauration du Kàffeschessaladankmol, et mille autres, à Jean Ley, représentant de la Fondation du patrimoine, pour la réfection de l'église.

Décès

HENRI SCHOPFER ET ROBERT ZORNINGER



Tous deux originaires de Brunstatt, ils avaient choisi d'y finir leurs jours. Les deux anciens adjoints au maire de Froeningen, Henri Schopfer et Robert Zorninger, se sont éteints à quelques semaines d'intervalle, le premier, le 17 octobre, à l'âge de 82 ans, le second, le 2 décembre, à l'âge de 88 ans. Représentant la municipalité,

l'adjointe Christiane Schultz a prononcé l'éloge funèbre des deux défunts, en l'église Saint-Georges de Brunstatt.

Entré au conseil municipal en 1959, à seulement 27 ans, Henri Schopfer s'est vu confier un poste d'adjoint, en 1977, pour ce qui allait être le dernier de ses quatre mandats. Ancien cadre de la SACM et élu au Crédit Mutuel, il laisse son épouse Solange dans le désarroi.

Elu communal de 1977 à 1989, Robert Zorninger a occupé les fonctions de premier adjoint pendant six ans, pour son second mandat. Membre de l'association du monument, de l'Union Sainte-Barbe, de la société de chant et de l'amicale des donneurs de sang, il a présidé le conseil de fabrique ainsi que le conseil d'administration de la caisse du Crédit Mutuel de Froeningen, avant d'assurer la vice-présidence de celle d'Illfurth. Chargé de sécurité et directeur du centre d'apprentissage de la SACM, il avait été incorporé de force à 17 ans, dans la Waffen SS, une tragédie dont il ne s'est jamais totalement remis. Robert a quitté son épouse Marguerite, ses enfants Simone et Jean et ses petits-enfants, pour aller rejoindre sa fille Anne, trop tôt disparue.

ROGER KESSLER



Les souffrances de Roger Kessler ont pris fin le 5 novembre dernier. Sujet à des ennuis de santé dès son départ à la retraite, il avait vu sa maladie s'aggraver pendant la dernière année. Malgré le dévouement de son épouse, avec qui il avait encore eu la joie de fêter ses noces d'or en 2010, Roger a dû être hospitalisé, puis placé en maison médicalisée.

Né à Mulhouse, le 22 mai 1934, il y avait grandi avec son jeune frère Jean. Son enfance a été marquée par la guerre et les bombardements et, sa jeunesse, par les trente mois passés sous les drapeaux en Algérie. Mécanicien automobile de formation, il a terminé sa carrière professionnelle comme chef de garage à EDF-Mulhouse. Roger aimait le vélo, le ski et la marche, et se passionnait pour les voyages et le football. Joueur au FCM, il est devenu plus tard un fidèle supporter du club. Son épouse Marlène et leur fille Audrey auraient tellement aimé qu'il puisse apprendre à ses deux petits-fils, Yoan et Mathys, à shooter dans le ballon...

HELENE DYSLI



Hélène et Jacques Dysli avaient rêvé de partir ensemble. Leur vœu a été quasiment exaucé, puisqu'Hélène s'est éteinte le 25 novembre dernier, dans sa 95^e année, deux mois seulement après son mari, décédé en septembre, à l'âge de 101 ans.

Native de Froeningen, où elle a passé une grande partie de sa vie, avant de se retirer à Illfurth, elle a trouvé son dernier repos dans la terre qui l'a vu naître.

MICHEL HEISSER



La maladie le rongait depuis des années, sans que jamais il ne se plaigne. Michel Heisser a succombé le 21 janvier dernier.

Né en 1948, à Lutterbach, d'un papa alsacien et d'une maman lorraine, il a grandi, comme aîné de la fratrie, avec ses quatre frères et sa sœur.

Formé aux Beaux-arts, illustrateur, caricaturiste et coloriste de talent, Michel avait une âme d'artiste, sans jamais chercher à être reconnu. Il a travaillé pendant 40 ans comme dessinateur-maquetiste à l'usine Franco-suisse d'Illfurth.

Passionné de trains et d'histoire, il a été membre de l'association des Amis du Train de la Doller et de l'association des Châteaux forts et Villes fortifiées d'Alsace.

Voisin du monument de Froeningen, il a immédiatement rejoint le comité de rénovation, puis l'association.

C'est lui qui a imaginé et réalisé le plafond de la grotte de Lourdes et repeint régulièrement les ornements et les statues.

Michel s'était marié en 1978 avec Edith Rusch et s'est installé à Froeningen. Le décès prématuré de son épouse, en 2005, l'a laissé très seul avec son fils Eric.

Curieux de tout, lecteur assidu et homme d'une grande culture, Michel Heisser cachait des trésors de tendresse et jetait sur le monde un regard lucide et facétieux.

Décès

GERARD HENNIN



Gérard Hennin a perdu la bataille contre la maladie le 24 janvier dernier, après avoir lutté pendant trois ans.

Ce Dornachois de souche, chef d'entreprise de son état, a été arraché à l'affection des siens dans sa 62^e année, sans avoir pu profiter de sa retraite.

Installé à Froeningen depuis 2008, en provenance de Pfastatt, il partageait sa vie, depuis 13 ans, avec Aïca Vuano, qui l'a entouré de beaucoup d'amour et de soins attentionnés tout au long de son inégal combat.

Joueur de bridge passionné, Gérard Hennin avait encore des projets plein la tête. Outre sa compagne, cet « *homme bien* » laisse dans le chagrin une maman de 93 ans, deux enfants, Sandrine et Aurélie, et trois petits-enfants, Louca, Léa et Jules.



PIERRE LETSCHER

La maladie n'aura guère laissé de répit à Pierre Letscher. Elle l'a emporté en six mois, le 24 février dernier, à l'issue de deux mois d'hospitalisation.

Né à Neustadt, en Allemagne, le 18 mars 1945, Pierre Letscher a grandi à Saint-Amarin avec ses deux sœurs. C'est grâce à l'une d'entre elle, qu'il a fait la connaissance de Jeanine Soldermann, qui venait de perdre son époux brutalement.

Cuisinier de profession, il a travaillé, entre autres, comme chef à l'institut Saint-André de Cernay et aux Papillons Blancs de Mulhouse, avant de terminer sa carrière au Petit Gavroche, à Bourzwiller, à l'âge de 59 ans.

Froeningois depuis 2001, Pierre était un homme droit, réservé et d'une grande gentillesse. Son fils Emmanuel et ses trois petits-enfants pleurent un papa et un grand-papa aimant, et Jeanine, un compagnon de 16 ans, avec qui elle a partagé tant de randonnées, de voyages et de cueillettes de champignons. Pour ne pas faire seule le grand voyage au Canada que le couple projetait pour cette année, Jeanine aimerait bien trouver une amie partageant son goût pour les découvertes pour l'accompagner.



EUGENIE BANIECKI

Elle n'aura pas connu le bonheur de fêter son 95^e anniversaire, le 22 juin, mais c'est après un agréable dimanche en famille qu'Eugénie Baniecki s'est endormie pour toujours, le 12 avril dernier, à son domicile, entourée des siens.

Née à Mulhouse, et aînée d'une fratrie de cinq enfants, Eugénie Bauer a grandi à Froeningen à partir de l'âge de 6 ans. Après avoir quitté l'école, elle a notamment travaillé comme femme de chambre à Paris, avant d'être envoyée à Fribourg comme employée dans un magasin d'alimentation. C'est en aidant les paysans aux travaux des champs, qu'elle a rencontré Joseph Baniecki, un prisonnier polonais, originaire de Varsovie. Leur amour interdit s'est soldé par un mariage, le 3 novembre 1945. Les trois enfants nés de cette union, Richard, décédé en 2012, Fabienne et Béatrice, ont fait d'elle une grand-mère, puis une arrière-grand-mère comblée.

Veuve depuis 1996, Eugénie Baniecki a servi la commune de Froeningen, pendant 12 ans, comme agent d'entretien.

ALFRED SCHMERBER



Alfred Schmerber venait tout juste d'entamer sa journée quand la mort l'a surpris, ce 6 février 2015, dans sa 89^e année.

C'est avec courage qu'il avait surmonté le décès inattendu de son épouse Denise, en 2001, avec le soutien de sa fille Edith, de son gendre Philippe et de ses petits-enfants, Virginie et Julien.

Il s'est éteint, fatigué, après avoir, lui aussi, fait l'expérience de la maladie pendant plusieurs années.

Alfred Schmerber était un homme affable et souriant, serviable et disponible. Les associations froeningoises ont perdu en lui un fidèle soutien.

Ancien membre du conseil de fabrique, il a surtout assuré, la charge de trésorier du comité de rénovation de l'église, puis, pendant de longues années, de l'Union Sainte-Barbe, tout en travaillant à la rénovation du foyer. Il n'y a pas si longtemps, il participait encore à la préparation de la fête des rues.



Anniversaires

LES 95 ANS DU DOYEN LOUIS GOEPFERT



Il détient le record de longévité chez les messieurs, et ce n'est pas fini ! Louis Goepfert a fêté ses 95 ans, le 19 janvier dernier, en compagnie des membres de sa famille, des représentants de la municipalité et d'une délégation du corps et de l'amicale des sapeurs-pompiers.

Le doyen est né à Froeningen, en 1920, au foyer de Marie Higelin et de Charles Goepfert, quatre ans après sa sœur Maria, aujourd'hui âgée de 99 ans.

Après avoir fréquenté l'école primaire du village, le petit séminaire de Zillisheim et l'école primaire supérieure à Mulhouse, il a entamé un apprentissage de boucher, à Illfurth, et passé avec succès le brevet de compagnon, puis le brevet de maîtrise, pour pouvoir exercer son métier, tout en aidant son père pour les travaux de la ferme.

C'est tout naturellement à la foire Sainte-Catherine d'Altkirch qu'il a fait la connaissance de Marie-Jeanne Dietsch, une fille d'agriculteurs de Wahlbach. Ensemble, ils ont fondé une grande famille, en s'unissant pour la vie, le 14 mai 1951. Des quatre enfants nés de ce mariage, seul le cadet, Patrick, a choisi un métier rural ; les filles, Monique, Claudine et Annick ont pris d'autres voies professionnelles.



Veuf depuis 2011, Louis fait preuve au quotidien d'une volonté de fer, qui lui a permis de bien récupérer après deux fractures et de continuer à vivre dans sa maison.

Membre du conseil municipal, pendant trois mandats, du conseil de fabrique et de la chorale, il a surtout fait partie de ce petit groupe de pionniers qui ont fondé le corps des sapeurs-pompiers de Froeningen, en 1952.

Centenaire

MARIE-ROSE WETZIG



Depuis décembre dernier, Froeningen peut s'enorgueillir de compter une centenaire, même si la vaillante jubilaire a passé l'essentiel de sa vie à Soultzmatt-Wintzfelden.

Ce n'est en effet que depuis un peu plus d'un an que Marie-Rose Wetzig a choisi de rejoindre son fils René et sa belle-fille Mylène, dans le lotissement des Trois Moulins.

Troisième enfant des époux Victoire Scherb et Eugène Schueller, elle est née à Colmar, le 19 décembre 1914. Installée à Soultzmatt depuis l'âge de cinq ans, lorsque son père est devenu administrateur des Domaines de la Filature et Tissage Brandt, Marie-Rose a suivi l'exemple de sa maman, en entreprenant une formation de couturière. Elle exercera cette profession avec bonheur, tout au long de sa vie, d'abord à Colmar, puis dans son village, où son savoir-faire était demandé et apprécié.

Pendant la guerre, Marie-Rose, qui avait perdu sa maman à l'âge de 17 ans, est tombée amoureuse d'un soldat allemand, originaire de Dresde, Walter Wetzig. Elle l'épouse le 24 décembre 1941 et le couple s'installe en Allemagne de l'Est, avant de revenir à Soultzmatt avec son enfant unique, René, né en 1945.

Veuve depuis 1997, la centenaire bénéficie d'une santé remarquable pour son âge et passe son temps à lire et à regarder la télévision. Bon pied, bon œil, elle se rend à la messe le dimanche, et les petites promenades ne lui font pas peur. La présence attentionnée de René et de Mylène et les rencontres bienvenues avec sa petite-fille Véronique et son arrière-petite-fille Eve sont, pour elle, le meilleur des élixirs.

Anniversaires

YVONNE KOENIG : 90 ANS



L'âge ne semble pas avoir de prise sur elle. C'est qu'Yvonne Koenig accueille avec reconnaissance chaque jour qui lui est donné.

Née à Froeningen, le 8 juin 1925, elle vient de fêter ses 90 ans à l'EHPAD Oeuvre Schyrr, à Hochstatt. Suite à un accident et à plusieurs chutes, Yvonne a en effet choisi, il y a bientôt trois ans, de terminer ses jours dans un milieu protégé, où elle bénéficie du confort et des services qui lui facilitent son quotidien. Très investie dans la vie de la maison,

elle prend plaisir à participer à toutes les activités proposées et ne s'ennuie jamais.

Pour elle, le petit noyau familial s'est simplement déplacé à Hochstatt, surtout depuis que sa soeur Marlyse, avec qui elle partageait la maison paternelle à Froeningen, a également rejoint l'EHPAD. Evelyne, sa nièce et filleule, est aux petits soins pour la maman et la marraine et les visites sont nombreuses. Dès qu'ils en ont l'occasion, Hassan, son mari, et les enfants, Fouad et Yassine, se font également un plaisir d'aller embrasser la vaillante nonagénaire. Elle est pas belle, la vie ?

WANDA SCHRECK : 80 ANS



Son nom de jeune fille, Cuccinello, respire le soleil et ne laisse guère de doute sur son origine. Même si elle est née à Wittelsheim, le 9 avril 1935, Wanda Schreck a ses racines en Italie.

Elle est en effet issue de l'union de Sévérino Cuccinello, natif d'Udine, et de Frida Luzzi, originaire de Rome.

Wanda s'est mariée le 24 octobre 1953, à Mulhouse, avec André Schreck, qu'elle a soutenu et secondé dans sa prenante activité professionnelle comme cuisinier et restaurateur dans divers établissements.

Avec son conjoint, elle a élevé deux enfants, Catherine, née en 1954 et René, qui a vu le jour en 1958, grâce auxquels elle a pu accueillir cinq petits-enfants, venus agrandir la famille, et qui font sa fierté.

Le couple s'est établi à Froeningen en 1983, en provenance d'Eschentzwiller, et y goûte une retraite bien méritée.

Naissances

- **Mia GOLISANO**, née le 4 octobre 2014, fille de Laetitia DI VITO et de Sébastien GOLISANO, 14, rue du Moersbach
- **Clémentine DOENLEN**, née le 10 octobre 2014, fille de Virginie DREYER et de Lionel DOENLEN, 4, rue des Vergers
- **Lina LERDUNG**, née le 26 octobre 2014, fille de Cécile ROCHER et de Sébastien LERDUNG, 5, rue de Galfingue
- **Clément BEHE**, né le 31 décembre 2014, fils de Marie-Charles SCHAEFFER et de Damien BEHE, 51, rue Principale
- **Marvin SEILLER**, né le 27 janvier 2015, fils de Vivienne DANKWERTH et de Kévin SEILLER, 2, rue de la Ferme
- **Benjamin ETIENNE ANDRES**, né le 18 février 2015, fils de Sophie ANDRES et de Christophe ETIENNE, 18 rue de la Colline

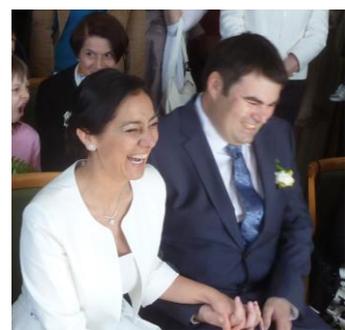
Mariages

NATHALIE ET BRUNO



Tous les deux chauffeurs de taxi, Nathalie Dreyer et Bruno Nicolaon ont échangé leurs consentements par devant le maire Gérard Vonau, samedi, 4 octobre 2014, à la mairie de Froeningen.

ALINA ET RODOLPHE



Elle est médecin et lui ingénieur : Alina Orosan et Rodolphe Berviller se sont dit oui devant une foule nombreuse de parents et d'amis, le 18 avril dernier.

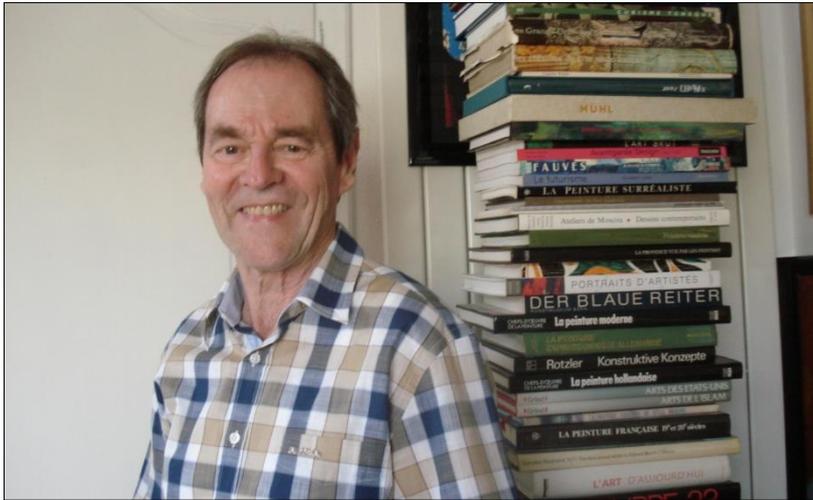
ESTELLE ET MICHEL

Le 23 mai, le maire a eu le plaisir et l'honneur d'officialiser l'union de son conseiller municipal Michel Hartmann, artisan électricien, et d'Estelle Tschirhart, auxiliaire de vie.



Edition

RENE WETZIG : 3000 SIGNATURES DE PEINTRES ALSACIENS



René Wetzig vient d'achever un monumental travail de recensement de l'activité picturale des artistes peintres, dessinateurs, lithographes et graveurs alsaciens qui ont œuvré dans notre région du milieu du XIX^e siècle à nos jours(*).

Le choix des signatures comme porte d'entrée s'est tout naturellement imposé au collectionneur d'autographes qu'il est. Il permet de retrouver un artiste rapidement et d'accéder à une biographie succincte, enrichie, le cas échéant, d'extraits de critiques d'art et de citations. Une bibliographie, la plus complète possible, contribue, en outre, à inciter l'amateur d'art à poursuivre ses recherches et à compléter ses connaissances sur l'artiste qui a retenu son attention.

Edité par Jérôme Do Bentzinger, le dictionnaire, illustré uniquement avec les signatures et les monogrammes, paraîtra en octobre et sera en vente en librairie et auprès de l'éditeur.

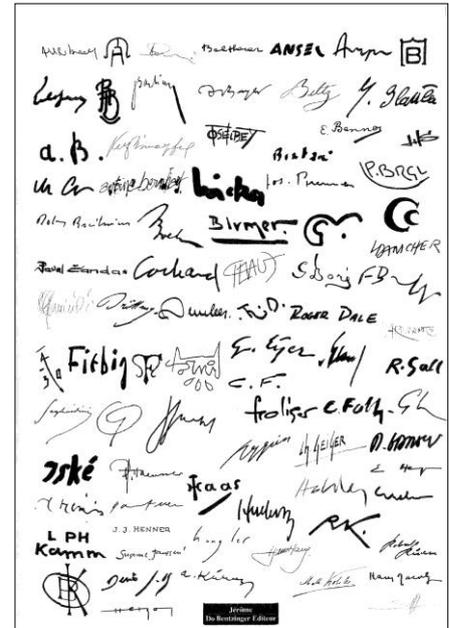
René Wetzig ne prétend pas être exhaustif : « Il y a beaucoup plus d'artistes que cela. Je me suis limité délibérément aux plus connus et reconnus, ceux qui ont exposé et, pour la plupart, suivi une école d'art. » Il en a ainsi répertorié 1250, dont environ 350 sont encore en activité, ce qui représente plus de 3000 signatures, réunis en deux volumes, sur 1346 pages. Parmi les plus célèbres, citons Arp, Breitwieser, Henner, Ungerer, Zuber, Zwilling, etc.

Cette somme de travail représente quelque 40 ans de la vie de l'auteur : « Je possède des mètres linéaires d'archives, articles de presse, catalogues, biographies, etc. J'avais commencé par un travail sur les peintres mulhousiens, qui n'a pas abouti. Ce projet-là me trotte dans la tête depuis trente ans. La rédaction proprement dite a démarré à ma retraite, il y a une dizaine d'années, et les derniers mois, je les ai passés en immersion totale. J'ai évidemment contacté tous les 350 artistes vivants, et cela n'a pas toujours été simple. Il m'a ainsi fallu quelques mois pour réussir à joindre Tomi Ungerer, par ailleurs un homme d'une extrême gentillesse. »

René Wetzig a lui-même un beau coup de crayon, mais il le réserve à ses intimes : « Je laisse cela à d'autres, mon plaisir est ailleurs. Il me faudrait encore plusieurs vies pour réaliser mes rêves. Je me passionne pour tellement de choses... » Même s'il reconnaît qu'il a fallu que son épouse le pousse à faire éditer enfin son dictionnaire, René admet déjà songer à un nouveau projet, un ouvrage sur les autoportraits, « avec des tableaux, cette fois »...

*Dictionnaire des signatures des peintres, dessinateurs, lithographes et graveurs alsaciens, René WETZIG, Editions Jérôme Do Bentzinger, format 14x21 cm, 1345 pages, 78 € les 2 volumes (prix de souscription : 62 €), en vente en librairie et chez l'éditeur, 8, rue Roesselmann 68000 Colmar, email : jerome-do.bentzinger-editeur@wanadoo.fr

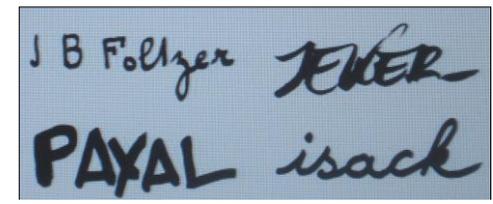
QUATRE FROENINGOIS



La page de couverture du Tome 1

Avant René Wetzig, jamais personne n'avait eu l'idée d'aborder les peintres alsaciens par leurs signatures et monogrammes. Que quelques uns parmi les artistes contactés aient voulu rectifier ou améliorer leur paraphe prouve l'importance qu'ils accordent à ce qui pourrait apparaître au commun des mortels comme un simple détail.

Qui l'eut cru ? Quatre Froeningois font partie des artistes recensés : Jean-Baptiste Foltzer, né au village en 1829 et décédé à Paris en 1916, François Jeker, Pascal Kauffmann, alias Paxal, et son épouse Isabelle, qui signe du patronyme Isack.



LES SEIGNEURS, L'ÉGLISE ET LA COMMUNAUTÉ JUIVE

Le château et les seigneurs de Froeningen, l'église et la communauté juive... Le 14 février dernier, Marc Glotz, vice-président de la Société d'Histoire du Sundgau, et Philippe Lacourt, membre du comité, ont proposé aux adhérents de leur association, et à la population de Froeningen, une conférence consacrée au passé du village.

Froeningen a été fondé au VI^e siècle, comme le montrent son nom, ainsi que les tombes mérovingiennes découvertes en 1897. Mais le village n'est vraiment connu qu'à partir du début du XIV^e siècle, époque où sont cités à la fois son château et son église.

Le château, qui se trouvait près de l'Ill, était entouré d'un fossé rempli d'eau : c'était ce qu'on appelle une « Wasserburg ». En 1312, le comte de Ferrette en investit le chevalier Conrad de Flachslanden. Ses descendants y vécurent jusqu'en 1399, année de l'extinction de la branche masculine de la famille. Le fief fut alors confié à Werner Hatmannsdorfer. Celui-ci eut à subir deux attaques du château, en 1415 et en 1444. Le village fut alors en partie détruit. La famille Hatmannsdorfer s'éteignit en 1538.

Les armoiries des Reinach sur la cloche de 1581

Les nouveaux seigneurs de Froeningen furent alors les Reinach Heidwiler-Froeningen, jusqu'à la Révolution. Les armoiries de Jean Guillaume de Reinach et de son épouse, Salomé de Flachslanden, figurent sur la plus ancienne cloche de l'église, datant de 1581. La tombe de Philippe Ignace de Reinach, décédé en 1759, existe encore dans l'église (sous l'autel des Quatorze Saints Auxiliaires). Ce seigneur dut faire face à l'incendie du château, le 9 juillet 1739. Philippe Ignace fit alors construire un manoir au centre du village. Après la Révolution, ce bâtiment devint l'école-mairie, mais fut entièrement détruit par un incendie en 1917.

L'église est mentionnée pour la première fois en 1302. Il est possible que la base du clocher date de cette époque. L'abbaye de Lucelle en était le décimateur : en échange de la dîme payée par les habitants de Froeningen, le monastère était chargé de loger le curé et d'entretenir le clocher. Le presbytère actuel a ainsi été construit par l'abbé Nicolas Delfils, en 1713. Le clocher a été rehaussé par son successeur, Girardin, comme le témoignent ses armoiries. La nef a été construite, aux frais de la communauté de Froeningen, en 1771. Elle a été agrandie et surélevée en 1848 : en effet, Froeningen était en fort accroissement et atteignit à cette époque son nombre d'habitants le plus élevé (777 habitants).

40% de juifs à la fin du XVIII^e siècle

L'intérieur de l'église date aussi, dans sa majorité, de la fin du XVIII^e siècle, que ce soit pour ses trois autels baroques ou ses belles statues. L'église est consacrée à sainte Barbe, c'est pourquoi, à partir du XVII^e siècle, un grand nombre de filles portèrent ce prénom. L'orgue date de 1841 et a été construit par Callinet, le célèbre facteur d'orgues alsacien. Au départ, il ne comportait qu'un seul clavier. Après les dommages subis lors de la Première Guerre mondiale, il fut décidé d'en rajouter un second.

Enfin, Froeningen s'est caractérisé par la présence d'une forte communauté juive. Celle-ci s'est installée à la fin du XVII^e siècle. Un siècle plus tard, elle représentait près de 40 % de la population du village. Les juifs de Froeningen entretenaient alors une synagogue, un rabbin et un maître d'école. A la Révolution, ils eurent le droit d'installer un cimetière. Le nombre de juifs diminua ensuite, notamment du fait de la réunion de Mulhouse à la France (jusqu'alors, les juifs n'avaient pas le droit de résider à Mulhouse). Ainsi, certains ancêtres du capitaine Dreyfus étaient originaires de Froeningen. Les derniers juifs sont partis vers 1870 : les juifs ont donc été présents à Froeningen durant deux siècles.

Au final, Froeningen a eu un passé très riche, dont ne subsistent que l'église, le presbytère et le cimetière juif ainsi que, par temps sec, la trace des fondations du château.

Philippe LACOURT



PHILIPPE LACOURT



Domicilié à Froeningen, Philippe Lacourt enseigne l'histoire au collège de Ferrette. Membre de la Société d'Histoire du Sundgau depuis 2012, et du comité depuis l'an passé, il anime des conférences pour transmettre, notamment aux plus jeunes, sa passion pour l'histoire locale. Le sujet de son mémoire de maîtrise ? Le choix des prénoms à Tagolsheim, au XVIII^e siècle.

Foyer

QUAND L'UNION S^{te}-BARBE A CREE LE « VEREINSHÜS »



A gauche : Auguste Klein, président-fondateur de l'Union Sainte-Barbe, à l'origine de l'achat et de l'aménagement du foyer.
A droite : La façade du foyer, photographiée il y a une trentaine d'années, au début de la dernière grande rénovation, avant la construction du débarras et de la galerie.

Au cœur du village, entre la mairie et l'église, il a vu s'écrire quelques unes des plus belles pages de l'histoire de la vie associative locale. Premier, et longtemps seul local à disposition des sociétés villageoises, il accueille, aujourd'hui encore, les activités des associations et les rendez-vous festifs de la commune. Retour sur l'histoire du foyer Sainte-Barbe et de l'association éponyme...

L'imposante bâtisse, enchâssée dans le virage en contrebas du cimetière, voit son sort scellé le 29 avril 1928. Ce jour-là, 31 villageois portent sur les fonts baptismaux une toute nouvelle association nommée « Union Sainte-Barbe », en référence à la patronne de la paroisse. Son but est « *de favoriser et d'aider les cercles et institutions, à Froeningen, en se basant sur les principes catholiques, et d'en créer des nouveaux, si besoin est* », dicit les statuts... Le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive précise que « *ce soutien doit se faire avant tout par l'achat d'un local associatif approprié* ».

Une dépendance du moulin

L'Union Sainte-Barbe (USB), nouvellement constituée, jette son dévolu sur une dépendance du moulin de Froeningen : le corps de ferme avec grange et écuries, situé dans la montée vers le cimetière.

Le bâtiment est la propriété de Joseph Morgenthaler père, négociant en vin et grand propriétaire foncier à Brunstatt, qui avait acquis le moulin de Froeningen, en 1924-1925. Sollicité par les membres fondateurs de l'association, M. Morgenthaler a accepté de leur céder le bien qui, pendant la Première Guerre mondiale, avait abrité un imposant

LES 31 MEMBRES FONDATEURS

BITSCH Auguste, BITSCH Eugène, BOES Emile, BRUCKERT Joseph, ERTLEN Oscar, GASSER Charles, GASSER René, HESS Jules, HESS Fernand, HESS Marcel, JUD Eugène, JUD Alfred, KLEIN Auguste, KOENIG Arnold, KOENIG Herbert, KRAFFT Emile, KRAFFT Eugène, MANGOLD Ernest, ROESLIN Joseph, ROESLIN Alfred, ROESLIN Edouard, RISCH Joseph, SEGINGER Jean, curé de la paroisse, SCHMERBER Emile, SCHMERBER Henri, SCHMERBER Gustave, SCHMERBER Théophile, SCHMERBER Marcel, SCHMERBER Arthur, SCHMERBER Albert et WELTER Charles.

LE PREMIER COMITE

Le comité élu par l'assemblée constitutive du 29 avril 1928 se réunit le 30 avril pour constituer son bureau : KLEIN Auguste, président ; SCHMERBER Henri, vice-président ; MANGOLD Ernest, secrétaire ; SCHMERBER Marcel, trésorier ; GOEPFERT Charles et SCHMERBER Gustave, assesseurs, et le curé SEGINGER, membre de droit.

troupeau de chèvres macédoniennes à grandes cornes. La bâtisse avait été construite sur les ruines d'un autre bâtiment à usage agricole, détruit par un incendie le 17 mai 1883.

Selon la tradition orale, c'est dans la cour que se trouvait le vieux presbytère du village, qui, jugé vétuste et trop éloigné du sanctuaire (!), a été remplacé en 1713 par l'actuel, en amont de l'église.

Lors de l'assemblée générale constitutive, les démarches en vue du rachat de l'immeuble sont déjà bien avancées. L'acquisition, avec garantie hypothécaire, est actée au prix de 20.000 F (11.600 €), remboursables en dix annuités de 2.000 F, au taux de 3%. 15.000 F sont prévus pour les travaux de transformation et les frais annexes, étant entendu que les membres du « Jünglings- et du Gesangverein » - le cercle des jeunes gens et la société de chant - mettraient la main à la pâte gracieusement.

Un double emprunt

Pour faire face aux dépenses, l'USB contracte un double emprunt : 4.000 F auprès du comité du monument et 3.000 F auprès de la chorale. Le reste de l'argent doit être réuni grâce à des dons et au bénéfice engendré par diverses manifestations.

Le projet de contrat rédigé par Joseph Morgenthaler est soumis au comité le 18 juin 1928. Son adoption doit permettre de lancer les travaux avant même l'enregistrement officiel des statuts auprès du tribunal.

Grâce au feu vert du propriétaire, le chantier peut ainsi démarrer sans tarder, sous la direction avisée du président Auguste Klein, artisan maçon de son état.

Pour parer à toute éventualité, l'Union Sainte-Barbe souscrit une assurance incendie pour un montant de 80.000 F auprès de « La Mutuelle d'Alsace et de Lorraine ». Afin d'alimenter la trésorerie, elle organise une grande tombola. Une somme de 800 F est investie dans l'achat des trois gros lots : un vélo, un fauteuil et un service de table. A la mi-septembre, quelque 5.200 billets ont déjà trouvé preneurs et, pour motiver un peu plus les vendeurs, il est décidé d'accorder une gratification de 10% aux jeunes membres prêts à démarcher les villages alentours.

A l'automne, la charpente est pratiquement terminée et les travaux de plâtrerie et de menuiserie sont attribués. Le nombre et l'emplacement des cheminées font débat. Il en va de même pour l'auvent, qui sera finalement scié, un an plus tard, contre l'avis du curé, qui craint pour la stabilité du toit. Des lignes électriques sont tirées et les sols posés.

Pour chauffer les locaux, la jeune association fait l'acquisition d'un poêle et de tuyaux d'occasion, mis en vente pour 450 F par le Cercle de Jeunes Gens Saint-Etienne de Mulhouse.

Une inauguration en deux temps

Initialement prévue dès octobre, l'inauguration du « Vereinshüs » est finalement fixée au dimanche, 18 novembre, mais la grande fête champêtre est reportée à l'année suivante, les journées étant déjà trop courtes.

Installé au presbytère depuis le 21 août 1927, et membre de droit de l'Union Sainte-Barbe, le curé Jean Seginger organise une collecte dans le village qui rapporte la coquette somme de 2.154 F. Le comité dresse par ailleurs une liste de particuliers et d'entreprises, donateurs potentiels, susceptibles d'être sollicités dans le cadre d'une souscription. Enfin, le comité du monument fait savoir à l'USB que l'argent promis est disponible.

Rien n'est négligé pour collecter des fonds. Une soirée récréative est programmée pour Noël, et l'Union Sainte-Barbe décrète que le bénéfice de toutes les manifestations, quelles qu'elles soient, serait reversé dans la caisse de l'association, jusqu'à ce que la totalité de la dette soit remboursée. Des démarches pour l'obtention d'une licence de boissons sont entreprises, et une demande est adressée à



Artisan maçon, Auguste Klein (1890-1970) a présidé l'association et dirigé les travaux de 1928 à 1934.

l'évêque pour obtenir l'autorisation d'organiser des séances théâtrales avec rôles mixtes... La réponse à cette demande sera communiquée lors de la réunion du bureau, le 2 janvier 1929, mais le PV ne précise pas sa teneur.

Les conditions de location de la salle sont fixées. Seuls le président,

le vice-président et le curé pourront décider de mettre à disposition les locaux à des associations extérieures ou pour des projections cinématographiques. Tout événement donnant lieu à un droit d'entrée sera taxé d'une contribution de 50 F. Une représentation théâtrale « avec deux comédies » est programmée pour le dimanche avant carnaval, et les préparatifs pour la grande fête champêtre inaugurale du 28 juillet 1929 vont bon train. Un point complet est fait à l'occasion de la première assemblée générale ordinaire, le 6 janvier 1929.



Les membres avancent 9.000 F sans intérêts

A cette date, les factures encore ouvertes se chiffrent à 14.200 F, alors que de nombreuses dépenses ont déjà été honorées. Au vu de la situation financière tendue, plusieurs membres proposent d'avancer de l'argent sur leurs deniers personnels, sur plusieurs années, sans intérêts, pour un montant global de 9.000 F, afin d'éviter à l'USB de devoir emprunter à un taux élevé.

La facture pour l'acquisition de 300 verres est réglée par la chorale, et l'Union Sainte-Barbe met en place un service de livraison de boissons pour ses membres.

Le 5 juin 1929, le renouvellement du contrat de vente provisoire avec Joseph Morgenthaler ainsi que le paiement de 600 F d'intérêts sont approuvés. Par contre, le versement de l'annuité échue est repoussé jusqu'après la fête d'inauguration.

Le planning des travaux à réaliser au cours de l'été prévoit la construction d'un WC et d'un mur d'enceinte, le crépissage du bâtiment et le démontage de l'auvent.

Au cours de l'assemblée générale 1930, organisée le 13 avril, dimanche des Rameaux, il est décidé de poser une clôture grillagée et de demander à la commune la mise à disposition d'un bout de terrain pour l'aménagement de toilettes.

Parallèlement, une vive discussion s'engage au sujet des malfaçons constatées sur les travaux de plâtrerie qui avaient été terminés, côté scène, par le président Klein lui-même. Une retenue sur le prix est décidée.

L'achat définitif du foyer est approuvé au cours d'une assemblée générale extraordinaire, le 23 octobre 1930, selon les modalités convenues. Il sera conclu trois jours plus tard. Sur les 20.000 F dus, 4.000 ont déjà été réglés. Le reste, soit 16.000, est avancé par M. Morgenthaler et garanti par hypothèque au taux de 3%. L'amortissement est prévu sur 8 ans, par annuités de 2.000 F, payables chaque 1^{er} novembre, avec un premier versement en 1932.

Après la mention de l'acte de vente, plus aucun procès-verbal n'est inscrit au registre jusqu'à celui de l'assemblée générale du 21 janvier 1934. On peut en déduire que l'association a dû connaître des difficultés internes, ce que semble confirmer, dans ledit rapport, l'annonce, sans autres précisions, de la démission du président Klein. On note

LA SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE

Le protocole de la signature de l'acte de vente est ainsi rédigé :

« Froeningen, 26 octobre 1930

La vente précitée a été contractualisée par le notaire Peterolff d'Altkirch au domicile de M. Charles Ertlen, à Hochstatt, en présence de MM. Joseph Morgenthaler et Charles Ertlen, d'une part. L'Union Sainte-Barbe était représentée par le curé Jean Seginger, le président Auguste Klein, le vice-président Henri Schmerber, le trésorier Jules Hess et le secrétaire Ernest Mangold, d'autre part.

Le contrat a été signé par tous les membres présents de l'association. Une copie de l'acte de vente est conservée dans les archives de l'association, aux bons soins du secrétaire Ernest Mangold. »

également, concomitamment, l'arrivée de sept membres de la société de chant, qui font une entrée en force au sein du comité élargi, conduits par leur président, l'ancien maire Joseph Libsig, par leur vice-président Charles Bay, et par Charles Gasser, Emile Krafft et Alphonse Unternaehrer.

Auguste Klein, le président-fondateur de l'Union Sainte-Barbe, est remplacé, à la tête de l'association, par le vice-président, Henri Schmerber, « élu par acclamation ». Camille Koenig devient son bras droit et Charles Welter complète le comité restreint, en remplacement de Gustave Schmerber, qui a quitté le village.

Le bilan financier présenté par Jules Hess fait état de 16.326,45 F de recettes et de 12.635,95 F de dépenses. Grâce au solde positif, le quatrième terme échu de 2.420 F, intérêts inclus, peut être réglé le 28 du mois, de sorte qu'il ne restera plus que six annuités, soit 12.000 F, plus les intérêts, à verser.

Les droits d'utilisation du foyer sont fixés à 30 F pour toute représentation à entrée libre, et les membres de l'USB se plaignent que le local est trop lourdement taxé.

En conclusion, le rapport relève que la réunion s'est déroulée dans « une ambiance harmonieuse », ce qui laisse à penser que des débats plus houleux ont dû avoir lieu précédemment.

Le protocole de l'assemblée générale suivante, celle du 18 mai 1935, précise que cinq termes ont été réglés et, qu'à la demande générale, il a été procédé à la lecture et à l'explication des statuts « pour lever chez beaucoup de membres divers doutes et éviter de fausses interprétations quant au droit de propriété du foyer ».

Local séquestré et association dissoute

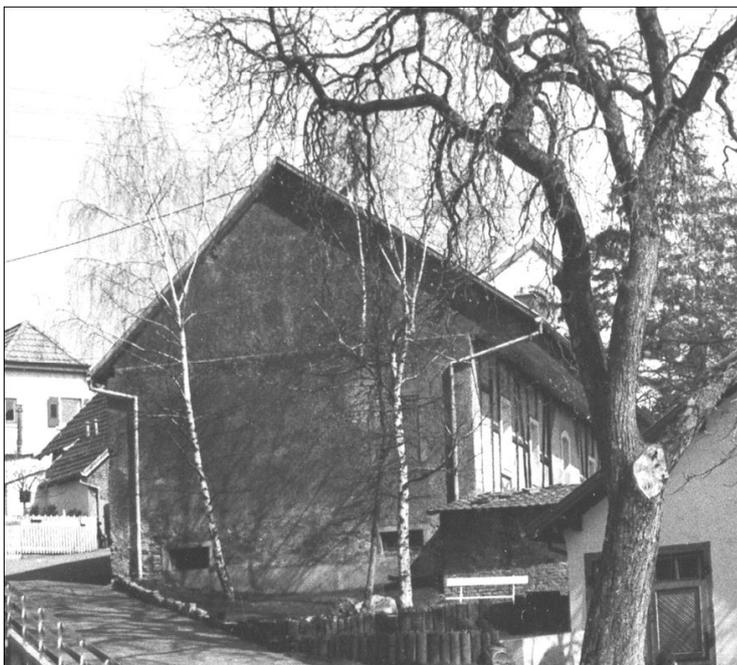
Si l'on en croit le registre des procès-verbaux, les membres de l'USB n'organisent plus qu'une seule assemblée plénière avant l'annexion de l'Alsace au 3^e Reich, à savoir le 11 février 1940.

Cette réunion tient lieu à la fois de séance du comité et d'assemblée générale et se déroule exceptionnellement, non pas au foyer, mais au presbytère, et pour cause... Peu avant, les locaux de l'Union Sainte-Barbe avaient été réquisitionnés pour servir de lieu de cantonnement à l'armée française, suite au déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale.

Assistent à cette réunion si particulière présidée par Henri Schmerber : le curé Jean Seginger, Jules Hess, Auguste Bitsch, Charles Goepfert père, Charles Welter père, Emile Schmerber et Ernest Mangold. Joseph Libsig s'est fait excuser. A l'occasion du renouvellement du comité, tous les membres sont reconduits dans leur fonction.

Sur proposition d'Henri Schmerber, l'Union Sainte-Barbe décide, unanimement, d'accorder au curé Seginger les pleins pouvoirs pour agir en son nom et en sa qualité, en cas d'absence de sa part, pour préserver l'intérêt de l'association.

Ainsi, douze ans seulement après sa création, et après avoir déployé tant d'énergie pour mener à bien et financer son projet, l'Union Sainte-Barbe voit son local réquisitionné par les autorités militaires françaises, avant d'être dissoute sur ordre du Stillhaltekommissar nazi, le 2 septembre 1940, et de voir ses biens séquestrés et transférés à la commune le 10 novembre 1941. Il lui faudra attendre la fin du conflit pour être restaurée dans ses droits, mais l'association mettra quarante ans à se remettre et à reprendre une activité normale.



Le pignon du foyer avant la construction du nouveau corps de garde.

(A suivre)

LES PREVISIONS DE PIERRE

Selon son habitude, Pierre Rust a scruté la météo pendant les « Lostage », pour en déduire le temps qu'il fera au cours de l'année.

Ses prévisions reposent uniquement sur des observations précises effectuées dans le village, entre le 26 décembre 2014 et le 6 janvier 2015. Le météorologue amateur a notamment noté la température, la direction et la force du vent, les précipitations, l'ensoleillement, etc.

Coups de chaleur

Pour les six premiers mois, Pierre ne s'est pas vraiment trompé, et ses prévisions pour l'été se sont, jusqu'à présent, concrétisées. Jugez-en : « *Enfin, un bel été, avec des pics de chaleur et un déficit pluviométrique. Les foins pourront être rentrés dans de bonnes conditions. Températures records attendues pour juillet...* »

Et pour la seconde moitié de l'année ? Voici ce qu'il résulte de ses observations...

AOUT : Temps mitigé dès le début du mois. Quelques belles journées alterneront avec d'autres, maussades et pluvieuses. A la fin du mois, pluie continue avec de forts coups de vent.

SEPTEMBRE : Un vrai mois d'automne qui démarre avec un temps maussade et brumeux et enchaîne avec des averses, de la pluie et des coups de vent. Rien ne sera épargné. Heureusement que les vacances sont terminées.

OCTOBRE : Amélioration sensible. Le ciel s'éclaircit dès le début du mois. Les températures montent agréablement. Les travaux des champs peuvent se poursuivre sous les meilleurs auspices.

NOVEMBRE : Beau temps, dès les premiers jours, sans grand froid. Les nuits, par contre, deviennent fraîches.



DECEMBRE : Le froid s'accroît, avec de fortes gelées matinales. Vers la fin du mois, le temps s'adoucit un peu, permettant quelques chutes de neige. Un Noël blanc ? Sans garantie...

La météo n'est pas une science exacte, encore moins quand on essaye de la prédire à partir de vieilles règles paysannes. Les prévisions sont ce qu'elles sont : plus ou moins fiables...

Pierre Rust

Rétrospective

IL Y A 50 ANS...

- **Station essence** : Une station essence cherche à s'implanter à Froeningen. Le conseil municipal propose un terrain communal à la sortie du village en direction d'Illfurth... Le projet ne se réalisera pas.
- **Nids de poule** : Deux ou trois camions de gravier seront livrés pour combler les nids de poule rue des Juifs et rue des Jardins...
- **Indemnité de fonction** : Le conseil vote une indemnité de fonction trimestrielle de 322,42 F pour le maire et de 161,21 F pour l'adjoint.
- **Bail emphytéotique** : Un bail emphytéotique sur 99 ans est conclu avec la société de pêche pour un terrain communal de 52,40 ares, au lieu-dit « Eichmatten », en vue de l'aménagement d'un étang. Montant de la redevance annuelle symbolique : 5 F.
- **Sursis d'incorporation** : Des jeunes gens devant être incorporés demandent, et obtiennent, régulièrement des sursis pour poursuivre leurs études ou aider aux travaux de la ferme.
- **Calvaire** : Le devis pour la réfection du calvaire au lieu-dit « Buchs » se monte à 1.820 F. Trop cher...
- **Escargots** : Le locataire de la chasse veut faire interdire le ramassage des escargots. Le conseil rejette la demande.
- **Elections** : Un nouveau conseil municipal est installé le 20 mars 1965. Ont été élus ou réélus : Louis Koenig, Gilbert Spiess, Louis Goepfert, Henri Schopfer, Charles Schlienger, Charles Welter, Camille Koenig, Erwin Bay, Clément Bach, Louis Giegel et Aloyse Schmerber. Avec neuf voix chacun, Charles Welter et Camille Koenig sont désignés comme maire et adjoint.
- **Garde champêtre** : Engagé le 24 juin 1964 comme « manœuvre de force », Antoine Pflieger est nommé garde champêtre.
- **Balayeuse** : La rémunération de la balayeuse est fixée à 2 F l'heure...
- **Canalisation** : La taxe de raccordement à la canalisation de 300F peut être payée en trois fois.
- **Dépôt d'ordures** : Depuis le remembrement, c'est-à-dire depuis 1955, les ordures ménagères sont déposées au lieu-dit « Eichmatten », sur la partie « landes » du terrain.
- **Sirène** : Un électricien est consulté pour l'installation d'une « sirène-avertisseur » et la modernisation de l'éclairage de la mairie et de l'école des garçons.

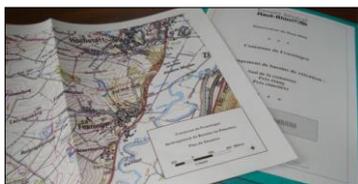
IL Y A 40 ANS...

- **Recensement** : La secrétaire de mairie, Germaine Burgy, est nommée agent recenseur...
- **Enlèvement des ordures** : Le ramassage des ordures ménagères est assuré dans le cadre du district d'Illfurth. Reste à régler le problème des encombrants, puisque l'ancien dépôt situé sur le terrain d'André Klein, au bord de la route d'Illfurth, a dû être fermé à la demande du propriétaire. Une benne sera déposée pour 24 heures, à titre d'essai, à l'entrée du sentier jouxtant la clôture de la petite école. Les déchets verts n'y sont pas acceptés, chacun étant censé disposer d'un coin compostage dans son jardin...
- **Ouvrier temporaire** : Jacky Koenig est embauché comme ouvrier temporaire, pour remplacer le garde champêtre Pflieger, en congé de maladie, suite à un accident du travail.
- **Rénovation de l'église** : Le comité de rénovation verse à la commune une somme de 20.000 F, lui permettant d'effectuer un remboursement anticipé partiel de l'emprunt de 150.000 F au taux de 10,75 %.
- **Sanitaires** : L'installation de sanitaires à la mairie-école est approuvée. Coût : 30.576 F.
- **Foyer Sainte-Barbe** : Le curé Lorber, président de l'Union Sainte-Barbe, réclame une réduction de la taxe foncière sur le bâti et de la taxe d'enlèvement des ordures pour le foyer. Demande acceptée : « *En effet, les manifestations ou activités organisées dans ce bâtiment sont d'une telle rareté qu'il n'y a pas d'ordures ménagères à enlever* »...
- **Cabine téléphonique** : Ce qui s'appelait encore les P et T propose d'installer une cabine téléphonique publique. La commune contacte la CMDP, qui vient de construire un nouveau local, pour lui demander d'accepter l'implantation sur son terrain.

IL Y A 30 ANS...

- **Fourgon-pompe** : Les pompiers de Flaxlanden proposent de céder leur ancien fourgon-pompe. Finalement, les Froeningois achèteront un 4X4 Renault Goelette, remplacé en 1991 par le camion actuel.
- **Informatique à l'école** : La maîtresse suit une formation en vue de l'introduction de l'informatique à l'école. La commune investit 18.400 F en matériel.
- **Fermeture de classes** : Les élus redoutent déjà les fermetures de classes, « *en effet, certains parents scolarisent leurs enfants du niveau élémentaire dans des écoles extérieures à la commune* »...
- **TUC** : Les TUC – ou Travaux d'Utilité Collective – sont destinés aux chômeurs de 16 à 21 ans. Les premiers emplois aidés subventionnés par l'Etat étaient nés. Une jeune fille est embauchée à l'école.
- **Presbytère** : Le presbytère étant vacant, on cherche un prêtre à loger... Ce sera l'abbé Bernard Schlotter.

Agenda



Du 17 août au 21 septembre
ENQUETE PLUI

Présence du commissaire-enquêteur en mairie, mardi, 25 août, de 17 à 19h.



Mardi, 1^{er} septembre
RENTREE SCOLAIRE

Les élèves retrouvent le chemin de l'école à 8h.



Dimanche, 6 septembre
**POMPIERS :
NOMINATION ET
PASSATIONS DE GRADE**

La cérémonie démarre à 10h30, devant la mairie.



Jeudi, 10 septembre
DON DU SANG

Collecte, au foyer Sainte-Barbe, de 17 à 19h.



Samedi, 12 septembre
POT'ARTS AU VILLAGE

Apéritif-concert, buvette et petite collation, dans la cour de l'école, à partir de 11h.



Samedi, 10 octobre
**SOIREE LARD
ET VIN NOUVEAU**

Avec les pompiers, à 19h, au foyer. Au menu : lard, noix, raisin et munster, le tout arrosé de vin nouveau.



*Dimanche, 11 octobre
et samedi, 4 novembre*

REPAS CARPES FRITES

Chez les pêcheurs, au chalet de la Eichmatt...



Dimanche, 8 novembre
**CONCERT ET TOMBOLA
POUR LE MONUMENT**

A 16h, à l'église, avec la musique Olympia de Wittersdorf. Entrée libre. Tirage au sort de la tombola.

Dimanche, 6 septembre
**INSTALLATION DU
NOUVEAU CHEF DE CORPS**



Dimanche, 6 septembre, se déroulera, place de la mairie, la cérémonie officielle de la prise de fonction du nouveau chef de corps des sapeurs-pompiers de Froeningen, le sergent Salem Idiri.

Cet événement servira également de cadre à plusieurs passations de grade.

PROGRAMME

- **10 heures** : mise en place du dispositif
- **10h15** : accueil des personnalités
- **10h30** : Nominations et discours
- **11h30** : Vin d'honneur au foyer Sainte-Barbe



Agenda



Mardi, 11 novembre COMMEMORATION DE L'ARMISTICE

Messe à 10h, suivie d'une
cérémonie au monument.



Dimanche, 15 novembre et 13 décembre ANIMATION JEU

A 14 h, jouez avec le CLF, au
foyer...



Samedi, 28 novembre COLLECTE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE

Organisée par les donateurs de
sang, de 9 à 11h, au foyer.



Samedi, 28 novembre et dimanche, 29 novembre MARCHE DE NOEL

Samedi, de 9 à 16h, et
dimanche, de 10 à 16h, au
foyer, à l'invitation de la
fabrique de l'église...



Dimanche, 6 décembre SAINTE-BARBE : FETE PATRONALE

Grand-messe solennelle à
10h.



Dimanche, 6 et 13 décembre ELECTIONS REGIONALES

Ouverture du bureau de vote
de 8 à 18 h.



Dimanche, 20 décembre REPAS DE NOEL DES SENIORS

Sur invitation. Rendez-vous,
à midi, pour un repas de fête,
suivi d'un après-midi
récréatif.

Samedi, 12 septembre, à 11h APERITIF-CONCERT AVEC LE TACOT JAZZ BAND



Le Festival Pot'Arts de la comcom
investira le site de Tagolsheim, du 10 au
19 septembre prochain.

Au programme, les habituels spectacles
payants, proposés sous chapiteau, mais
aussi une série d'apéros musicaux
gratuits, délocalisés dans diverses
communes.

Comme l'an passé, Froeningen
accueillera un de ces concerts à entrée
libre, samedi, 12 septembre, à 11h, dans
la cour de l'école ou, en cas de mauvais
temps, au foyer Sainte-Barbe.

L'apéritif sera animé par le Tacot Jazz
Band qui fera swinguer l'auditoire, aux
rythmes du jazz New Orléans, et
transformera Froeningen, l'espace d'un
moment, en boîte de jazz.

Le public se fera, bien sûr, un plaisir
d'applaudir la prestation des deux
musiciens locaux, Georges et Guillaume
Claerr.

**14^e EDITION DES RENCONTRES
Pot'Arts**
Du 10 au 19
SEPTEMBRE
2015

APERÔ MUSICAL
...Pendant le temps... dans toutes les salles...
Site des "Fêtes de la Comcom"

- **HEIDWILLER** LAURENCE, VALÉRIE, ANNE-SOPHIE
19.09.15 20h00 - 21h00
- **LAURENCE BOUQUIN** JAZZ QUARTET
19.09.15 20h00 - 21h00
- **TAGOLSHEIM** FROENINGEN, LAURENCE BOUQUIN
19.09.15 20h00 - 21h00
- **FROENINGEN** COUPE DE CROQUANTS
19.09.15 20h00 - 21h00
- **TAGOLSHEIM** COUPE DE CROQUANTS
19.09.15 20h00 - 21h00

ENTRÉE LIBRE
Buvette
Petite restauration

SPECTACLE / CONCERT
Sous chapiteau des Portifs

- **"CERTEYS"**
10.09.15 20h00 - 21h00
11.09.15 20h00 - 21h00
12.09.15 20h00 - 21h00
13.09.15 20h00 - 21h00
- **Florent Kirchmeyer Quartet**
+ Celine Barcia + Gregory OTT
10.09.15 20h00 - 21h00
11.09.15 20h00 - 21h00
12.09.15 20h00 - 21h00
13.09.15 20h00 - 21h00
- **AELLE**
+ Solvia BOGNAR de az Elmér
10.09.15 20h00 - 21h00
11.09.15 20h00 - 21h00
12.09.15 20h00 - 21h00
13.09.15 20h00 - 21h00
- **SOULHUNTERS**
+ Bata GRAZIANO et Francesco FORNI
10.09.15 20h00 - 21h00
11.09.15 20h00 - 21h00
12.09.15 20h00 - 21h00
13.09.15 20h00 - 21h00

Plus d'infos : www.cc-secteurdillfurch.fr/rubrique/culture_et_patrimoine

PAROISSE :
LES PERSONNES RELAIS

Pierre RUST : tél. 03.89.25.46.92
Mylène WETZIG : tél. 03.89.08.41.70
rene.wetzig@wanadoo.fr

DEFIBRILLATEUR

Un défibrillateur est installé sur la façade de la mairie, à côté de la boîte aux lettres.

INFIRMIERES A DOMICILE

Régine DEMMEL-DOLLE
Anne-Christine BAUER-KRUST
Tél. 06.36.36.60.68 et 06.99.56.30.40
Adresse postale : 2, rue du Bitzen
68720 HEIDWILLER

ASSISTANTES SOCIALES

L'assistante sociale d'Altkirch peut être contactée
au 03.89.40.07.96.

E-mail : espacealtkirch@cg68.fr
Sa collègue du pôle gérontologique au
03.89.08.98.30

CLIC ALZHEIMER

Malades et familles, touchés par la maladie
d'Alzheimer, peuvent s'adresser gratuitement au
pôle gériatrique d'Altkirch, les mardis et mercredis.

Tél. 03.89.08.35.16

MALTRAITANCE

L'antenne régionale ALMA propose une écoute
anonyme aux victimes et témoins de maltraitance à
l'égard d'une personne âgée ou handicapée.

Tél. 03.89.43.40.80

CIO

Le Centre d'Information et d'Orientation est à votre
service 39, avenue du 8^e Hussards, Quartier Plessier,
à Altkirch. Ouverture, du lundi au vendredi, de 8h30
à 12h et de 13h30 à 17h.

Tél. 03.89.40.99.07

E-mail : cio.altkirch@ac-strasbourg.fr

SEL DE DENEIGEMENT

Il est interdit d'utiliser le sel de déneigement des
bacs installés par la commune pour usage personnel.
Ce sel est exclusivement réservé au domaine public.

RAMONAGE

Le ramonage mécanique des cheminées est
obligatoire 1 à 2 fois par an.

Le ramonage chimique ne peut être utilisé qu'en
complément, mais n'est pas pris en compte par le
règlement sanitaire.

PLUI : ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique relative à la modification du
PLUI se déroulera du 17 août au 21 septembre
inclus.

Le commissaire-enquêteur, Didier Thuet, sera
présent à la mairie de Froeningen, mardi, 25 août,
de 17 à 19h, et au siège de la comcom d'Illfurth,
les lundis, 14 et 21 septembre, de 15 à 17h.

ARRETE CONTRE LE BRUIT

L'utilisation d'engins bruyants est interdite :

- tous les jours, avant 8h, entre 12 et 14h,
et après 20h, en semaine
(19h, le samedi)
- toute la journée, le dimanche et les jours
fériés.

GENDARMERIE

41, rue de Heidwiller, 68720 Illfurth
Tél. 17 ou 03.89.25.40.06

BRIGADE VERTE

1, rue de la Gare, 68720 Walheim
Tél. 03.89.74.84.04

SPA

Tél. 03.89.33.19.50

DEPANNAGE ELECTRIQUE

24 heures sur 24, sept jours sur sept
Numéro d'appel public : 09.726.750.68

DEPANNAGE GAZ

24 heures sur 24, sept jours sur sept
Numéro d'appel public : 0.800.473333

DEPANNAGE EAU

Appeler Véolia au 0.810.463.463

VIGILANCE PLUIE

Consulter la carte de vigilance
de Météo France :
www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

JOURNEE D'APPEL

Les garçons et filles de 16 ans doivent se faire
recenser à la mairie, pour la Journée d'Appel de
Préparation à la Défense.

CHASSE

Les partenaires du locataire de chasse, Marcel
Muth, sont Joseph Pistolesi, Paul Schmidt,
Vincent Caltagirone, Michel Leau, Julio Taboaga
et Fernand Gabrielle.

Le garde-chasse agréé est Antony Pistolesi.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU SECTEUR D'ILLFURTH**

Maison de la CCSI : 2, place du Général
de Gaulle, BP 37, 68720 Illfurth
Téléphone : 03.89.25.44.88
Site internet : www.cc-secteurdillfurth.fr
E-mail : info@cc-secteurdillfurth.fr

SECRETARIAT

Ouvert de 8 à 12h et de 14 à 16h
(fermé le samedi et le mercredi après-midi)

SERVICE DECHETS

A l'annexe
(ancienne CMDP)
Ouvert le lundi et le jeudi,
de 8h15 à 11h45 et de 14h à 17h30,
le mardi et le jeudi,
de 8h15 à 11h45
Le vendredi, s'adresser à l'accueil de la CCSI
Tél. 03.89.08.45.46
om@cc-illfurth.fr

**CENTRE PERISCOLAIRE
FROENINGEN-HOCHSTATT**

Rue du Bourg, 68720 Hochstatt
Tél. 03.89.32.11.27 / 06.73.92.46.76
E-mail : clsh.hochstatt@cc-secteurdillfurth.fr

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Lundi, de 13 à 18h, mercredi, de 13 à 17 h,
vendredi, de 8 à 12h et sur rendez-vous
Tél. 03.89.25.55.68

DECHETTERIE D'ILLFURTH

Accès uniquement avec la carte CCSI

Lundi, de 14 à 17h
Mercredi, de 9 à 12h et de 14 à 17h
Vendredi, 14 à 17h
Samedi, de 9 à 17h, en continu

Pour les commerçants uniquement :
Mardi, de 14 à 16h,

BENNES A FROENINGEN

Des bennes à verre et à vêtements sont disponibles
route d'Illfurth, à Froeningen.

MAIRIE DE FROENINGEN

Téléphone : 03.89.25.40.18

E-mail : mairie.froeningen@wanadoo.fr

OUVERTURE DU SECRETARIAT

Mardi, de 14h30 à 19h
Vendredi, de 14h30 à 18h

Merci de bien vouloir respecter
ces horaires d'ouverture

CONGES D'ETE DE LA SCRETAIRE

Du 10 au 24 août

Les autres congés de la secrétaire seront affichés,
le moment venu, à la porte de la mairie. Les
consignes, en cas d'absence, sont consultables
sur le répondeur téléphonique.

PERMANENCES DU MAIRE

Mardi et jeudi, de 18 à 19h
Le maire reçoit sur rendez-vous.

NOUVEAUX HABITANTS

Les nouveaux habitants sont invités à s'inscrire
en mairie. Tous les renseignements utiles leur
seront fournis à cette occasion.

L'inscription sur la liste électorale doit faire
l'objet d'une demande spécifique.

CARTE D'IDENTITE

Pièces à fournir et modalités :

- Deux photos d'identité réglementaires prises de préférence par un professionnel
- Un justificatif de domicile : copie d'une facture de gaz, d'eau ou d'électricité
- Une copie intégrale de l'acte de naissance, à demander à la mairie du lieu de naissance, pour les personnes encore en possession d'une carte en papier et celles ayant perdu leur carte
- Le demandeur doit se déplacer personnellement

Attention, la délivrance d'une carte d'identité peut prendre plusieurs semaines, surtout en période de congés.

Merci de tenir compte de ce délai pour vos demandes.

PASSEPORT

Les demandes de passeport ne se font plus en mairie de Froeningen, mais à la mairie d'Altkirch ou de Mulhouse.



FROENINGEN INFOS

**Bulletin imprimé et diffusé
par la commune de Froeningen**

Directeur de la publication : Gérard VONAU, maire de Froeningen

**Rédaction, mise en page et réalisation : Christiane SCHULTZ
Page de titre conçue par François JEKER**